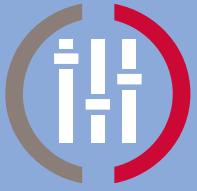


%



2024
Entreprises
libérales



Baromètre régional
Emploi-Formation
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ompl



ÉDITO

Affiner la connaissance pour mieux anticiper l'avenir

Acteurs économiques de proximité incontournables, les entreprises libérales regroupent 1 714 788 entreprises (28,6 % des entreprises du secteur marchand), emploient 1 163 977 salariés et contribuent à près de 11 % de la valeur ajoutée nationale.

Leur secteur d'activité – santé, droit, cadre de vie-technique –, leur taille – 98,5 % emploient moins de 10 salariés – et leur implantation sur l'ensemble du territoire en font des acteurs de proximité, essentiels au développement local et au maintien du lien social.

L'OMPL (Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales) regroupe 11 branches professionnelles du champ des entreprises libérales. Elles totalisent près de 102 000 entreprises et 511 000 salariés.

Face à un environnement socio-économique en mutation (évolutions scientifiques, technologiques et réglementaires) qui impacte fortement leurs activités, leurs emplois, leurs compétences individuelles et collectives et leurs qualifications, il devient incontournable de disposer d'informations robustes et fiables sur les évolutions en cours afin de les décoder et d'en anticiper les effets tant au niveau national que territorial.

À cette fin, les baromètres de l'OMPL mettent à disposition de tous les acteurs des informations saillantes sur les 11 branches professionnelles de son périmètre, leurs entreprises et leurs salariés.

Ils ont pour ambition de contribuer à la réflexion, notamment des partenaires sociaux, pour la définition des politiques emploi-formation, à l'identification de leurs spécificités au niveau de chaque territoire et à l'objectivation de leur concours au développement de l'économie locale.

Stevan JOVANOVIC
Président

Jacques NINEY
Vice-président



L'OMPL, UN LEVIER D'ACTION PARITAIRE ET MULTI-BRANCHES

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales (OMPL) est un outil opérationnel créé en 2005 à l'initiative des partenaires sociaux pour identifier et analyser les problématiques communes et spécifiques aux 11 branches professionnelles de son périmètre.



Secteur cadre de vie technique



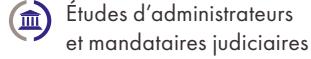
Entreprises d'architecture



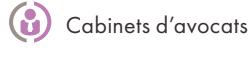
Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



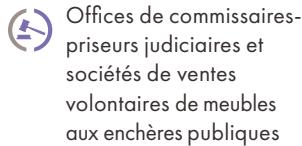
Secteur juridique



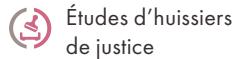
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



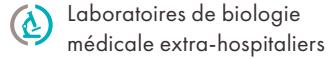
Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires libéraux



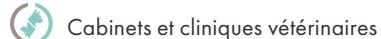
Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cabinets et cliniques vétérinaires

Ces 11 branches professionnelles sont toutes adhérentes à une convention collective et cotisent à l'OPCO-EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) qui est le financeur de l'OMPL.

Depuis 2005 plus de 200 études conduites :

- 34 portraits statistiques
- 18 études prospectives
- 22 études thématiques
- 15 études transverses
- 28 baromètres annuels

Les études pilotées par l'OMPL reposent sur la capitalisation et l'analyse de données statistiques, d'enquêtes et d'entretiens auprès de personnes ressources, d'employeurs et de salariés.

Ses travaux constituent une source d'information majeure pour les CPNE-FP dans le cadre de la définition de leur politique emploi-formation.

Toutes les études de l'OMPL sont téléchargeables sur son site : www.ompl.fr



PILOTAGE DU BAROMÈTRE

Ce baromètre résulte d'une demande du conseil d'administration de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales (OMPL).

- L'OMPL est le financeur de cette étude. Il a une mission de production d'études sur les enjeux emploi-formation, notamment pour l'accompagnement des entreprises dans la définition de leurs politiques de formation et des salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels.
- Le conseil d'administration de l'OMPL a assumé la responsabilité du co-pilotage de ce baromètre.
- Le cabinet Rapelli a été choisi pour réaliser ce baromètre.

SOURCES, DÉFINITIONS, MÉTHODES

SOURCES

Le baromètre mobilise plusieurs sources de données au 31/12 de l'année prise en compte :

- **les données relatives aux entreprises** sont construites à partir de la base adhérents de l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) qui est l'OPCO des 11 branches professionnelles du périmètre de l'Observatoire, le répertoire Sirène, les données comptables de la Conférence des ARAPL, de l'UNASA et de la base CapFi.
- **les données relatives aux salariés** proviennent de deux sources :
 - la DADS, au 1/12^e jusqu'en 2013, la DADS complète à partir de 2014 et la DSN complète depuis 2020;
 - la base formation de l'OPCO EP, pour la fiche relative à la formation professionnelle.

DÉFINITIONS

Bénéfice : résultat de l'entreprise hors résultats exceptionnels avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés

Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Entreprise employeuse : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements. Elle emploie des salariés, relève du champ de l'OMPL et cotise à l'OPCO EP.

Entreprise individuelle (EI) : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

Établissement : unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : montant de la trésorerie potentielle issue de l'activité principale de l'entreprise après paiement des salaires, des charges sociales, des prélevements fiscaux et assimilés.



Groupement et assimilé: forme juridique agrégée des entreprises comprenant les associations, GIE, sociétés civiles, SCM, SCP, sociétés de fait, sociétés en participation et autres personnes morales de droit privé.

Marge: différence entre le chiffre d'affaires Hors taxes et les consommations intermédiaires

Salaires et cotisations: rémunérations, indemnités et primes versées aux salariés de l'entreprise augmentées des charges sociales. Cet indicateur intègre la rémunération et les cotisations sociales des dirigeants de sociétés salariés par leur entreprise.

Société commerciale et assimilée: forme juridique agrégée des entreprises comprenant les EURL, SA, SARL, SAS, SNC, SEL et les statuts assimilés.

Valeur ajoutée (VA): valeur économique générée par l'entreprise dans le cadre de son activité.

• Types de métiers

Les types de métiers sont déterminés par agrégation de professions répertoriées dans la PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE, seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2021 sont retenues :

- **exercice total du métier,** salariés dont la qualification leur permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (avocats, architecte, dentiste, expert en automobile, pharmacien adjoint, vétérinaire, ...);
- **exercice partiel du métier,** salariés dont la qualification leur permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (conducteur de travaux, clerc, dessinateur en bâtiments, infirmier, juriste, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire, ...);
- **soutien au métier,** salariés dont la qualification leur permet d'exercer des tâches en soutien de l'activité (assistants dentaires, assistants juridiques, auxiliaires vétérinaires, ...);
- **soutien à l'entreprise,** salariés dont la qualification leur permet d'exercer des tâches en soutien de l'activité de l'entreprise (chargés des ressources humaines, comptables, standardistes, secrétaires, ...).

• Domaines de compétences

Les formations sont classifiées par domaine de compétences ciblé à partir du fichier formations de l'OPCO-EP :

- **activité de l'entreprise,** formations relatives au cœur d'activité de l'entreprise;
- **autre,** formations permettant un repositionnement professionnel (bilan de compétences), sur un métier non lié à l'entreprise, ou ne pouvant être classées dans les autres domaines de compétences;
- **développement professionnel/personnel,** formations permettant de mieux gérer les situations (gestion des conflits, gestion du stress, accueil, communication) et de développer des compétences périphériques à l'entreprise (sauveteur secourisme du travail, tuteur, ...);
- **informatique/numérique,** formations aux outils bureautiques, aux logiciels professionnels, aux réseaux sociaux, ...;
- **gestion de l'entreprise,** formations liées aux activités de gestion des ressources humaines, gestion financière et comptable, qualité et normes, activités administratives...;
- **langues,** toutes les formations linguistiques.



MÉTHODES

- **Rotation des entreprises**

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre d'entreprises entrées dans le champ au cours de l'année}}{\text{Nombre d'entreprises dans le champ au début de l'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre d'entreprises sorties du champ au cours de l'année}}{\text{Nombre d'entreprises dans le champ au début de l'année}}$$

$$\text{Taux de rotation} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du renouvellement annuel des entreprises.

- **Mobilité des salariés**

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre de salariés entrés dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre de salariés sortis dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Turnover annuel} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du rythme de renouvellement des salariés.

- **Rémunérations**

La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle.

Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.

- **Indicateur de chômage annuel**

$$\text{Indicateur de chômage global annuel} = \frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche professionnelle et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.



SECTEUR CADRE DE VIE-TECHNIQUE

BRANCHES PROFESSIONNELLES



ENTREPRISES D'ARCHITECTURE



CABINETS OU ENTREPRISES D'EXPERTISES EN AUTOMOBILE



SECTEUR JURIDIQUE

BRANCHES PROFESSIONNELLES



ÉTUDES D'ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES



CABINETS D'AVOCATS



OFFICES DE COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES
ET SOCIÉTÉS DE VENTES VOLONTAIRES
DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



ÉTUDES D'HUISSIERS DE JUSTICE



SECTEUR SANTÉ

BRANCHES PROFESSIONNELLES



CABINETS DENTAIRES LIBÉRAUX



LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE EXTRA-HOSPITALIERS



CABINETS MÉDICAUX



PHARMACIE D'OFFICINE



CABINETS ET CLINIQUES VÉTÉRINAIRES



BAROMÈTRE RÉGIONAL EMPLOI-FORMATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ENTREPRISES

La partie « entreprises » du baromètre présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises employeuses du champ de l'OMPL.

Celle-ci est construite à partir de :

- la base « adhérents » de l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) qui est l'OPCO des 11 branches professionnelles du périmètre de l'OMPL;
- du répertoire Sirène;
- des données comptables de la Conférence des ARAPL, de l'UNASA et de la base CapFi.

Caractéristiques des entreprises libérales **08**

Répartition régionale des entreprises du champ de l'OMPL¹

	Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	DOM regroupés	Grand Est	Hauts-de France	Île-de-France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	PACA	Ompl
	1 209	229	582	191	84	172	552	469	2 456	270	816	822	571	718	9 141
	1 171	216	572	179	81	157	532	449	2 405	262	783	782	557	693	8 839
	38	13	10	12	3	15	20	20	51	8	33	40	14	25	302
	1 573	383	469	293	67	284	870	864	3 567	524	1 069	1 142	468	1 305	12 878
	31	20	17	10	1	5	35	30	86	18	41	53	19	42	408
	1 323	274	393	212	55	230	685	692	3 148	411	855	897	369	1 092	10 636
	42	19	19	17	1	2	15	29	130	32	35	34	22	36	433
	177	70	40	54	10	47	135	113	203	63	138	158	58	135	1 401
	9 651	3 283	3 914	2 795	501	1 117	7 272	6 783	12 948	3 534	7 927	8 050	4 050	8 115	79 940
	2 679	749	1 122	636	130	471	2 034	1 554	3 803	842	2 002	2 110	1 128	2 254	21 514
	33	18	16	11	4	12	24	30	71	24	30	36	18	33	360
	4 062	1 412	1 596	1 290	214	7	3 385	3 005	5 388	1 560	3 436	3 555	1 621	3 699	34 230
	2 328	888	962	722	122	542	1 522	1 863	3 254	882	1 959	1 868	1 034	1 773	19 719
	549	216	218	136	31	85	307	331	432	226	500	481	249	356	4 117
Total	12 433	3 895	4 965	3 279	652	1 573	8 694	8 116	18 971	4 328	9 812	10 014	5 089	10 138	101 959

Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2023.

1 : sur le fichier « Adhérents OPCO EP MS 2022 » ne sont retenus que les sièges des entreprises ayant des salariés et une masse salariale.



12 433 ENTREPRISES

La région concentre 12,2 % des entreprises employeuses du champ de l'OMPL.

Elle se situe à la deuxième place, entre l'Île-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Son poids diffère selon les branches.

Pour chacun des secteurs cadre de vie-technique, juridique et santé, il est plus important pour:

- les entreprises d'architecture (13,2 %) ;
- les études d'huissiers de justice (12,6 %) ;
- les cliniques vétérinaires (13,3 %).

Poids de la région dans l'ensemble national (%)

	Auvergne-Rhône-Alpes	Autres régions
	13,2	86,8
	13,2	86,8
	12,6	87,4
	12,2	87,8
	7,6	92,4
	12,4	87,6
	9,7	90,3
	12,6	87,4
	12,1	87,9
	12,5	87,5
	9,2	90,8
	11,9	88,1
	11,8	88,2
	13,3	86,7
	12,2	87,8

Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2023.



RECUL DU NOMBRE D'ENTREPRISES

- Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entreprises employeuses du champ de l'OMPL régional a varié de – 2,4 % en 2022. La valeur plutôt importante du taux de rotation (17,2 % soit + 2,2 points relativement au seuil critique de 15 %) témoigne d'un important mouvement de renouvellement des entreprises.
- Le nombre d'entreprises est en recul dans tous les secteurs, avec un maximum pour le secteur cadre de vie-technique (– 11,5 %). Les niveaux sectoriels de turnover s'établissent tous au-delà du seuil critique de 15 %. En étant maximal pour le secteur santé (17,6 %), ils laissent entrevoir d'importants mouvements dans les structures.

Entreprises du champ de l'OMPL par secteur en 2022

				Auvergne-Rhône-Alpes	Ompl
Entreprises employeuses	1 209	1 573	9 651	12 433	101 959
Évolution 2021-2022 (%)	– 11,5	– 2,8	– 1,0	– 2,4	– 0,5
Taux d'entrée (%)	11,2	14,3	17,0	16,0	18,1
Taux de sortie (%)	22,8	17,1	18,1	18,5	18,6
Taux de rotation (%)	17,0	15,7	17,6	17,2	18,4

Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2022-2023, Insee, fichiers Sirène, 2025.



Entreprise employeuse: entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements. Elle emploie des salariés, relève du champ de l'OMPL et cotise à l'OPCO EP.

Taux d'entrée: nombre d'entreprises nouvellement cotisantes à l'OPCO EP rapporté au nombre total d'entreprises de l'année précédente.

Taux de sortie: nombre d'entreprises ne cotisant plus à OPCO EP rapporté au nombre total d'entreprises de l'année précédente.

Taux de rotation: moyenne des taux d'entrée et de sortie (turnover). Cet indicateur donne une évaluation du renouvellement annuel des entreprises employeuses. La valeur de 15 % est un seuil critique révélateur de tensions en termes de pérennité des équipes.



ÉVOLUTIONS SECTORIELLES CONTRASTÉES

- Dans le secteur cadre de vie-technique, les entreprises d'expertises en automobile ont le taux de turnover le plus marqué (20 %). En outre, il excède le seuil critique de 15 %, ce qui indique d'importants mouvements dans le tissu entrepreneurial de la branche.
- Les évolutions du secteur juridique sont fortement influencées par la branche des cabinets d'avocats qui concentrent 84,1 % des entreprises du secteur.
- Dans le secteur santé, le niveau de turnover des entreprises est maximal pour les cabinets médicaux (27,5 %) et excède de + 12,5 points le seuil critique de 15 %. Cette branche connaît aussi la progression du nombre d'entreprises la plus importante (+ 13,7 %).

Entreprises du champ de l'OMPL par branche professionnelle en 2022

	Entreprises employeuses	Évolution 2021-2022 (%)	Taux d'entrée (%)	Taux de sortie (%)	Taux de rotation (%)
	1 209	- 11,5	11,2	22,8	17,0
	1 171	- 11,0	11,3	22,4	16,9
	38	- 24,0	8,0	32,0	20,0
	1 573	- 2,8	14,3	17,1	15,7
	31	- 11,4	2,9	17,1	10,0
	1 323	- 1,2	15,8	17,0	16,4
	42	- 12,5	4,2	14,6	9,4
	177	- 9,7	8,7	18,4	13,5
	9 651	- 1,0	17,0	18,1	17,6
	2 679	- 9,6	10,7	20,4	15,5
	33	- 15,4	0,0	20,5	10,2
	4 062	13,7	34,3	20,7	27,5
	2 328	- 8,7	2,4	11,3	6,9
	549	- 12,6	8,1	20,5	14,3
Auvergne-Rhône-Alpes	12 433	- 2,4	16,0	18,5	17,2
Ompl	101 959	- 0,5	18,1	18,6	18,4

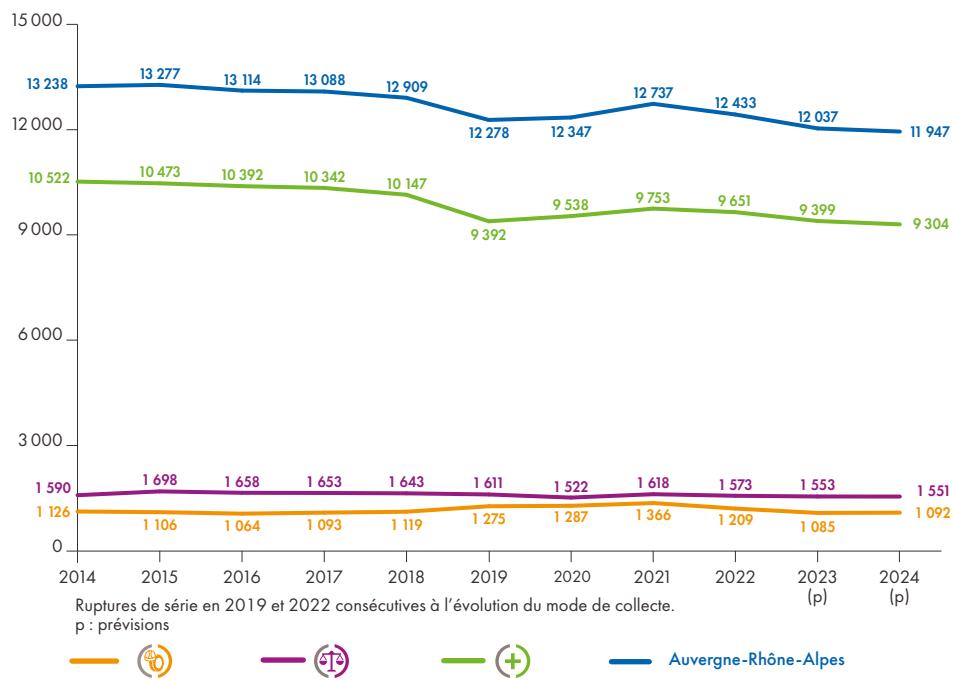
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2022-2023, Insee, fichiers Sirène, 2025.



MOINS D'ENTREPRISES SUR LONGUE PÉRIODE

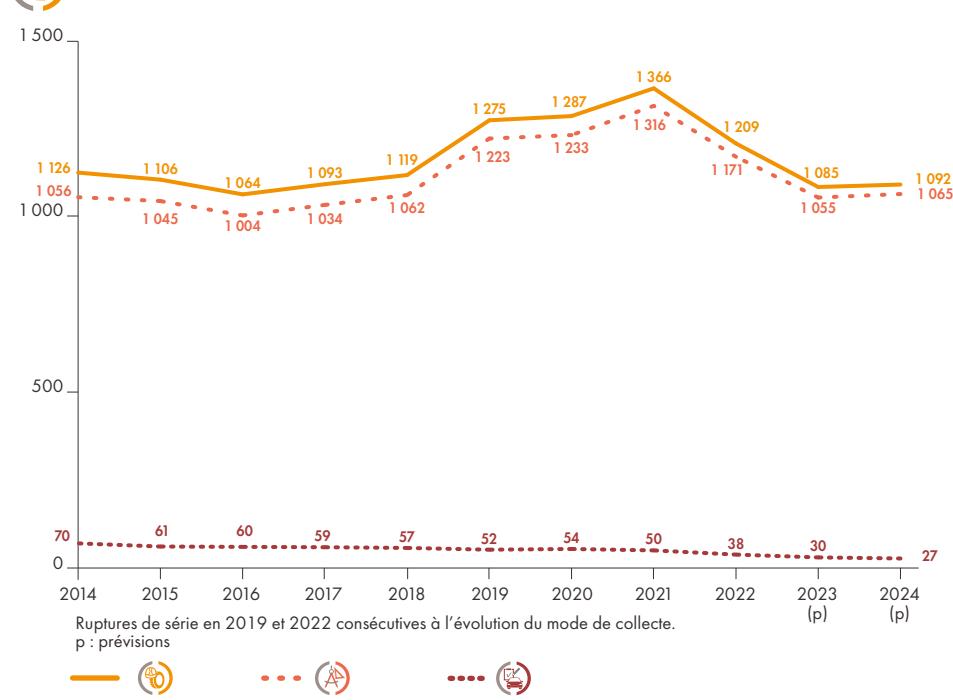
- De 2014 à 2022, le champ de l'OMPL régional a connu un net recul du nombre d'entreprises employeuses (- 805 unités). Cette évolution peut, en partie, être due à une rupture de série en 2019 et 2022. Selon les prévisions, la trajectoire d'évolution à la baisse tend à se prolonger jusqu'en 2024.
- Sur l'ensemble de la période, avec une diminution de - 1 218 unités, le secteur santé se distingue par la plus importante variation en volume.

Évolution du nombre d'entreprises employeuses par secteur



Évolution du nombre d'entreprises employeuses par branche professionnelle

Secteur cadre de vie-technique

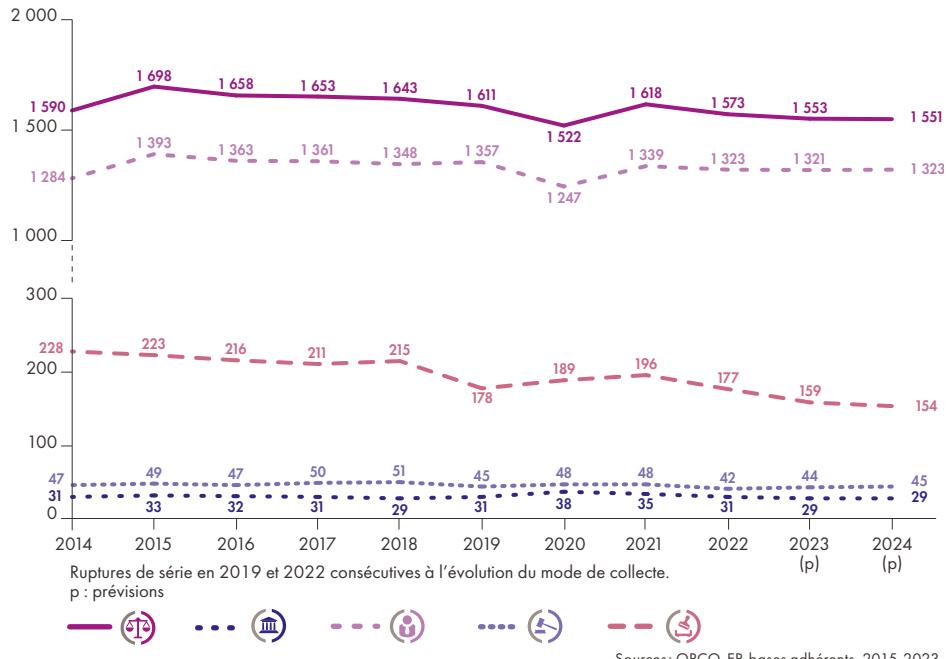




DIMINUTION CONTENUE

- Par rapport à 2014, le nombre d'entreprises du secteur a faiblement diminué en 2022. Ce mouvement est directement influencé par la branche des cabinets d'avocats qui rassemblent 84,1 % des entreprises. Les études d'huissiers de justice ont connu la plus forte variation en volume (- 51 unités).
- Selon les prévisions pour 2024, l'évolution la plus marquée concerne les études d'huissiers de justice avec un repli (- 74 entreprises) par rapport à 2014.

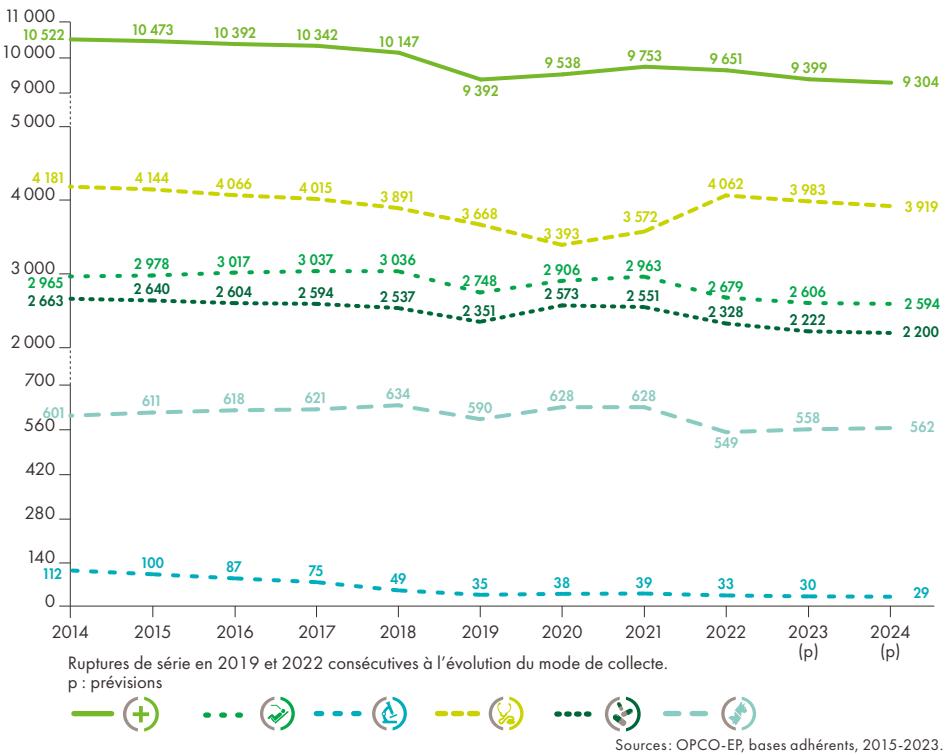
Secteur juridique



NETTEMENT MOINS D'ENTREPRISES

- Au sein du secteur, le volume d'entreprises en 2022 s'est replié par rapport à 2014.
- Au regard des prévisions pour 2024, la tendance devrait s'inverser pour les cliniques vétérinaires (+ 13 entreprises).

Secteur santé

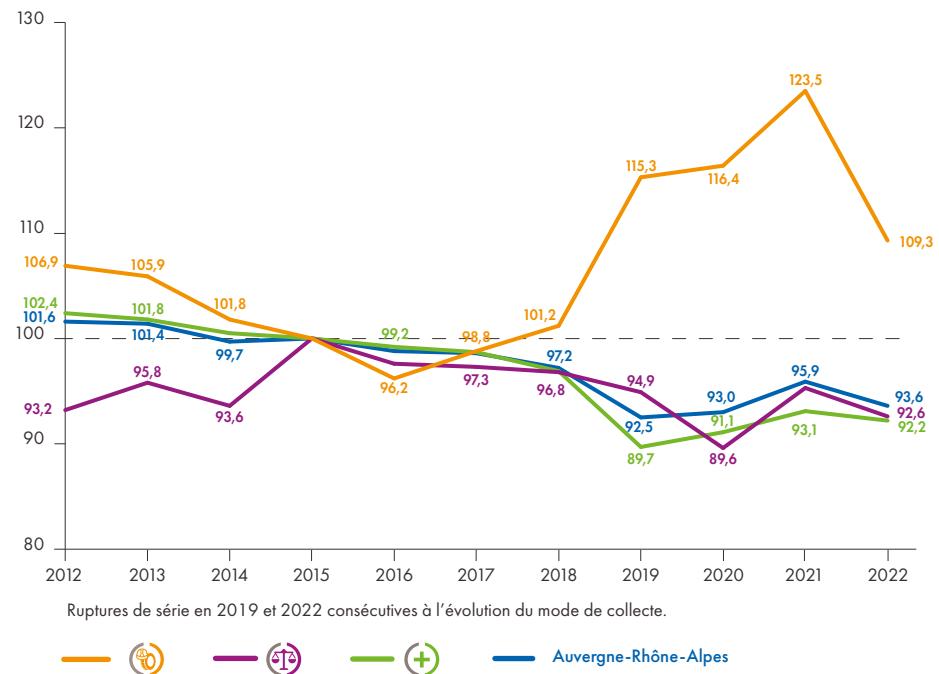




RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises du champ de l'OMPL régional a fortement diminué (- 6,4 %). Parallèlement, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (- 12,8 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
- Le secteur cadre de vie-technique se distingue par une croissance du nombre d'entreprises et un recul du nombre d'établissements.

Évolution annuelle des entreprises employeuses par secteur, 2012-2022 (indice base 100 en 2015)



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.

Évolution annuelle des établissements employeurs par secteur, 2012-2022 (indice base 100 en 2015)



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.



Entreprise: entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements.

Établissement: unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.



PLUS D'ENTREPRISES MOINS D'ÉTABLISSEMENTS

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement augmenté (+ 12,1 %). En revanche, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (- 8,9 %). Ces tendances opposées sont révélatrices d'un mouvement de réorganisation du tissu entrepreneurial impliquant des fusions d'établissements et la disparition d'implantations sur les territoires.
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par un accroissement moins important (+ 9,3 %). De plus, le volume d'établissements régresse plus fortement (- 10,1 %). Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel connaît des phénomènes analogues à la branche.



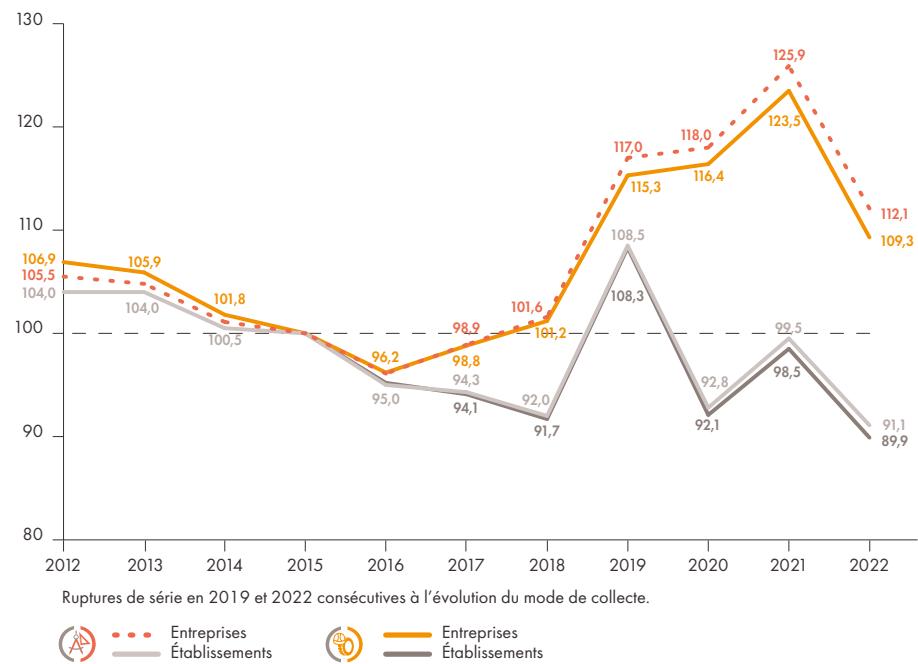
RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (- 37,7 %). Parallèlement, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (- 27,6 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel varie de manière inverse (+ 9,3 %). En parallèle, le volume d'établissements recule moins fortement (- 10,1 %). Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel fait l'objet de fusions d'entreprises accompagnées de restructurations des implantations physiques.

Avant 2015, les données concernant les établissements du secteur juridique et des entreprises d'experts en automobile ne sont pas disponibles.

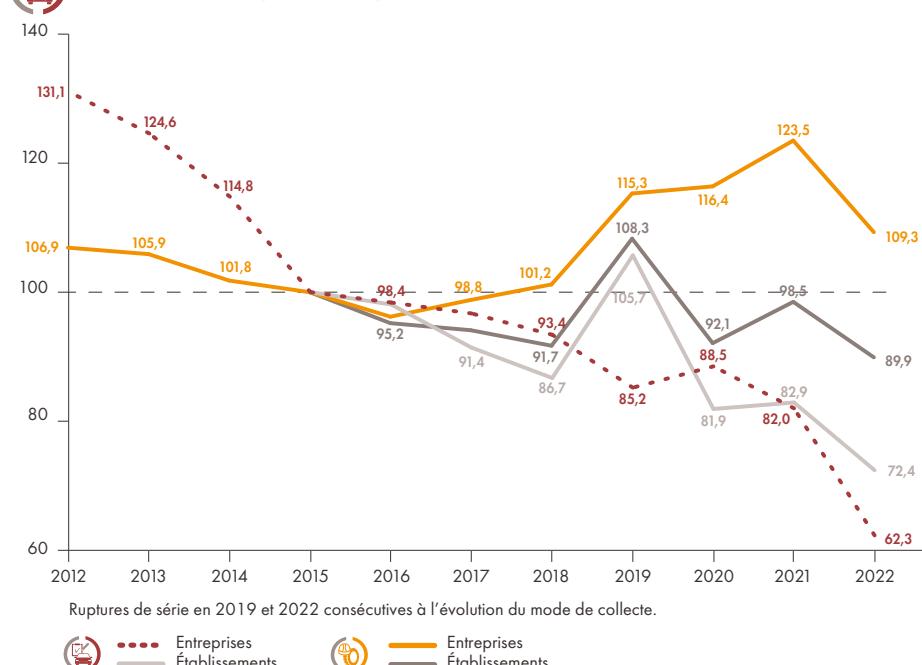
Évolution annuelle des entreprises et établissements employeurs du secteur cadre de vie-technique, 2012-2022 (indice base 100 en 2015)

Entreprises d'architecture



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.

Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.

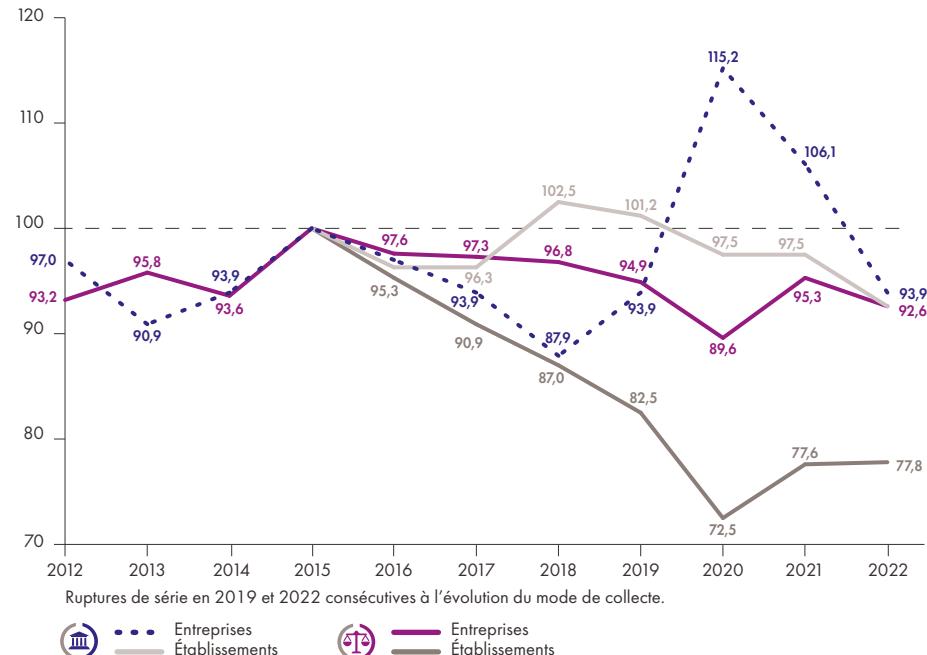


RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (- 6,1 %). Le stock d'établissements suit un mouvement similaire (- 7,4 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel évolue de manière similaire (- 7,4 %). En parallèle, le volume d'établissements se replie plus fortement (- 22,2 %). Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel connaît des phénomènes analogues à la branche.

Évolution annuelle des entreprises et établissements employeurs du secteur juridique, 2012-2022 (indice base 100 en 2015)

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



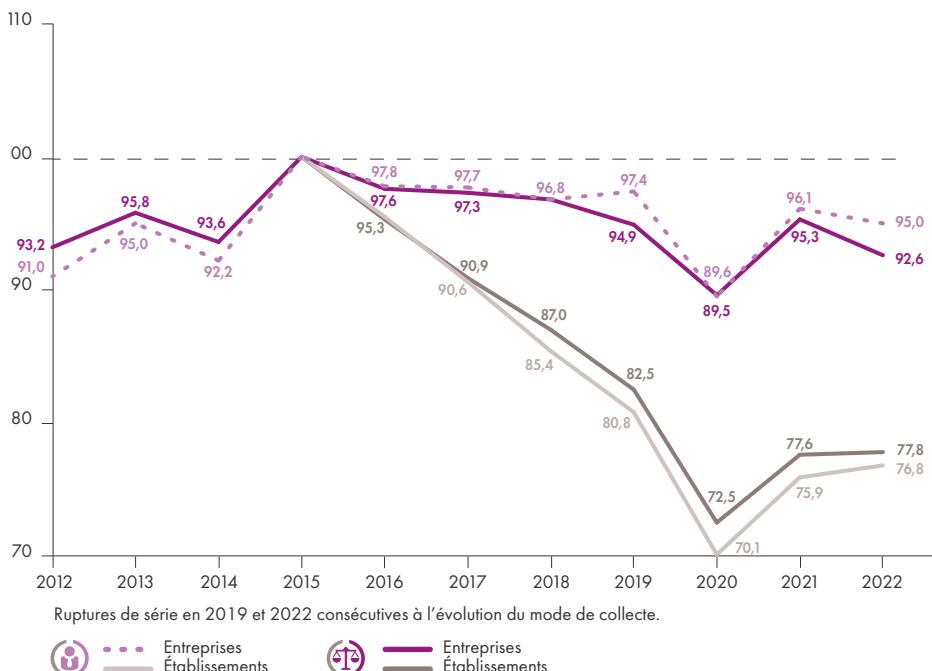
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (- 5 %). Parallèlement, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (- 23,2 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par une diminution plus marquée (- 7,4 %). En parallèle, le volume d'établissements se replie dans des proportions identiques (- 22,2 %).

Cabinets d'avocats



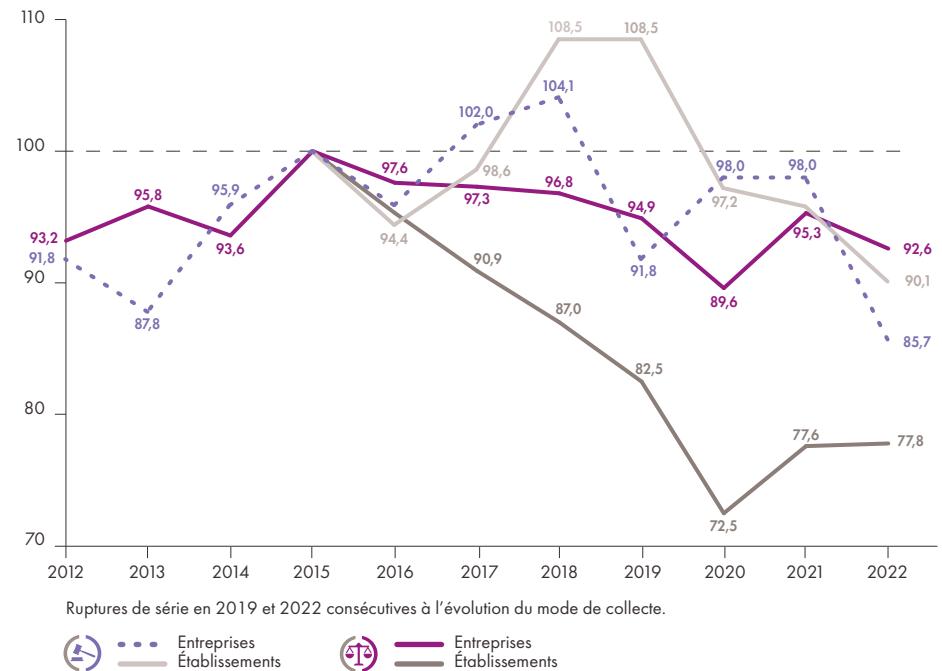
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (– 14,3 %). Parallèlement, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (– 9,9 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par un repli moins important (– 7,4 %). En parallèle, le volume d'établissements se replie plus fortement (– 22,2 %). Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel connaît des phénomènes analogues à la branche.

Offices de commisaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



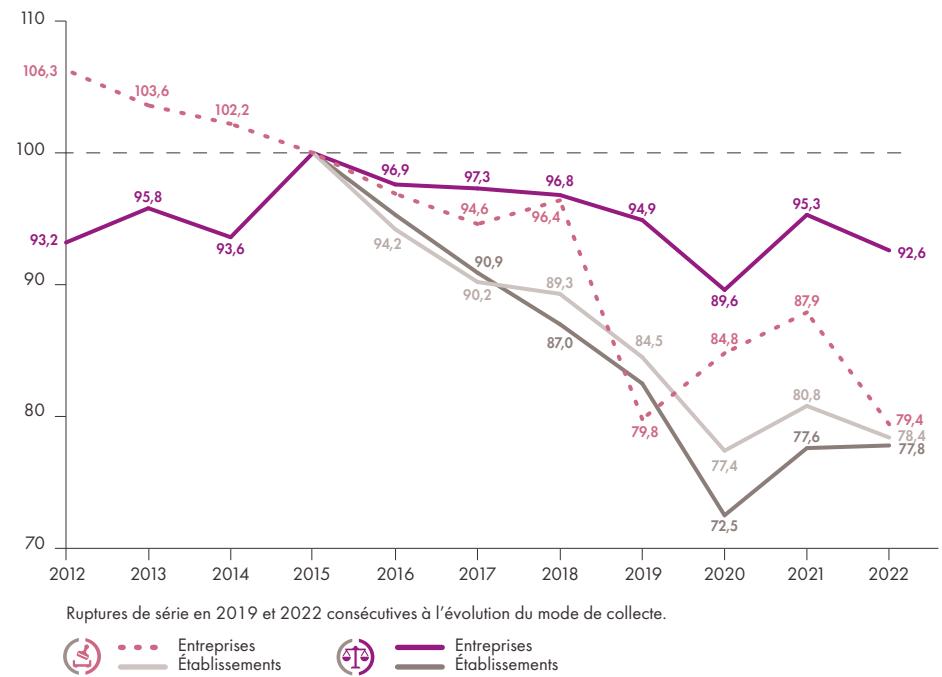
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (– 20,6 %). Le stock d'établissements suit un mouvement similaire (– 21,6 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
 - Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par un repli moins important (– 7,4 %). En parallèle, le volume d'établissements se replie dans des proportions identiques (– 22,2 %).
- Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel connaît des phénomènes analogues à la branche.

Études d'huissiers de justice



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.

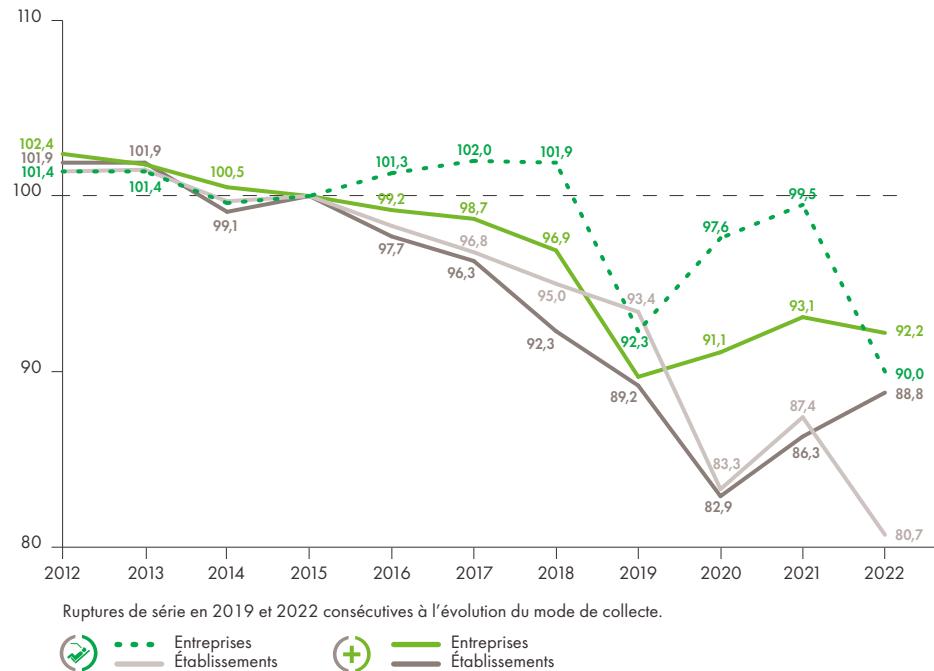


RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (- 10 %). Parallèlement, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (- 19,3 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par un repli moins important (- 7,8 %). En parallèle, le volume d'établissements recule moins fortement (- 11,2 %). Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel connaît des phénomènes analogues à la branche.

Évolution annuelle des entreprises et établissements employeurs du secteur santé, 2012-2022 (indice base 100 en 2015)

Cabinets dentaires libéraux



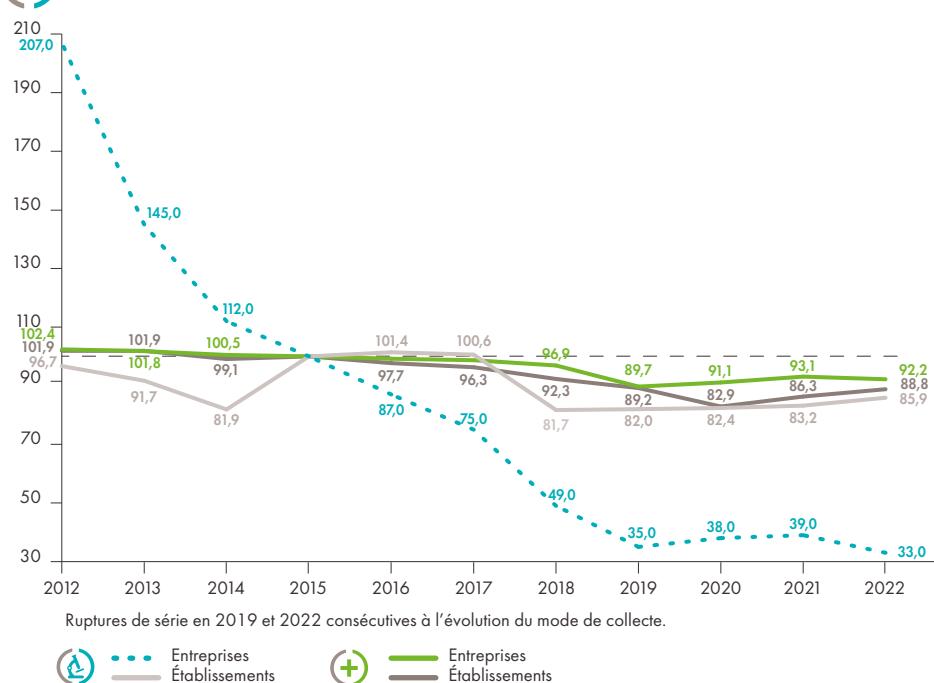
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (- 67 %). Parallèlement, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (- 14,1 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par un repli moins important (- 7,8 %). En parallèle, le volume d'établissements recule moins fortement (- 11,2 %). Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel connaît des phénomènes analogues à la branche.

Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.



STABILITÉ DU TISSU ENTREPRENEURIAL

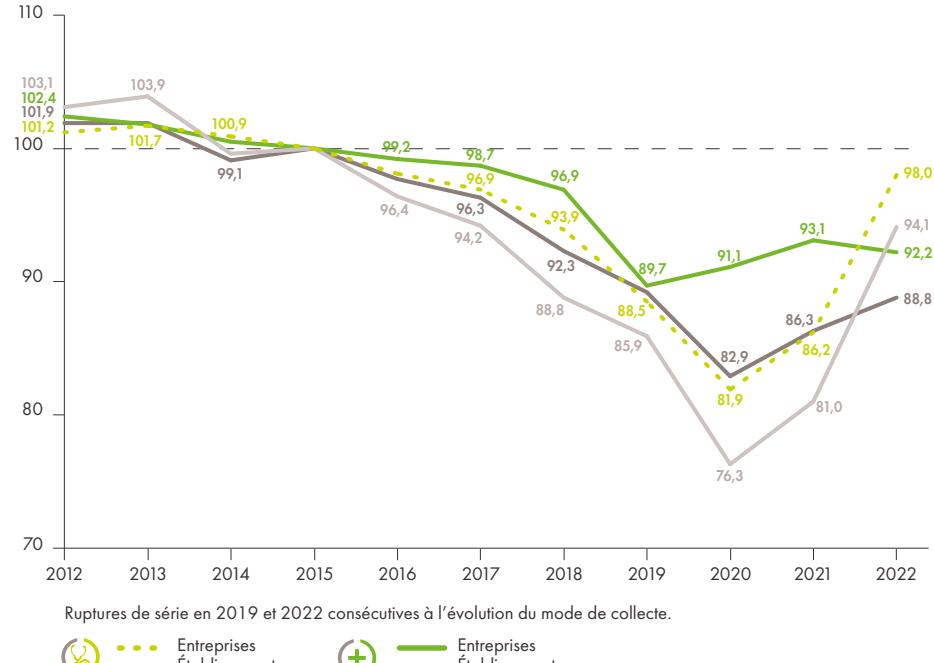
- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche est resté relativement stable (- 2 %). Parallèlement, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (- 5,9 %).

Ces tendances résultent de la disparition d'implantations de structures employeuses sur les territoires. Les entreprises se recentrent sur leurs établissements principaux.

- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par une diminution plus marquée (- 7,8 %). En parallèle, le volume d'établissements se replie plus fortement (- 11,2 %).

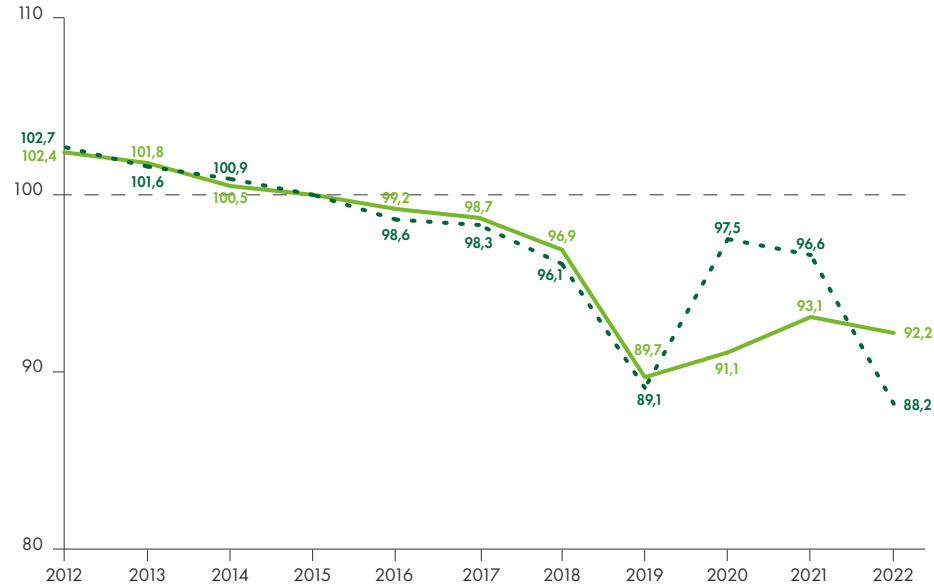
Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel connaît des phénomènes analogues à la branche.

Cabinets médicaux



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.

Pharmacie d'officine



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

Par dispositions légales, la branche de la pharmacie d'officine regroupe uniquement des entreprises mono-établissements.

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (- 11,8 %).
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par un repli moins important (- 7,8 %).

Entrepris...

Entrepris...

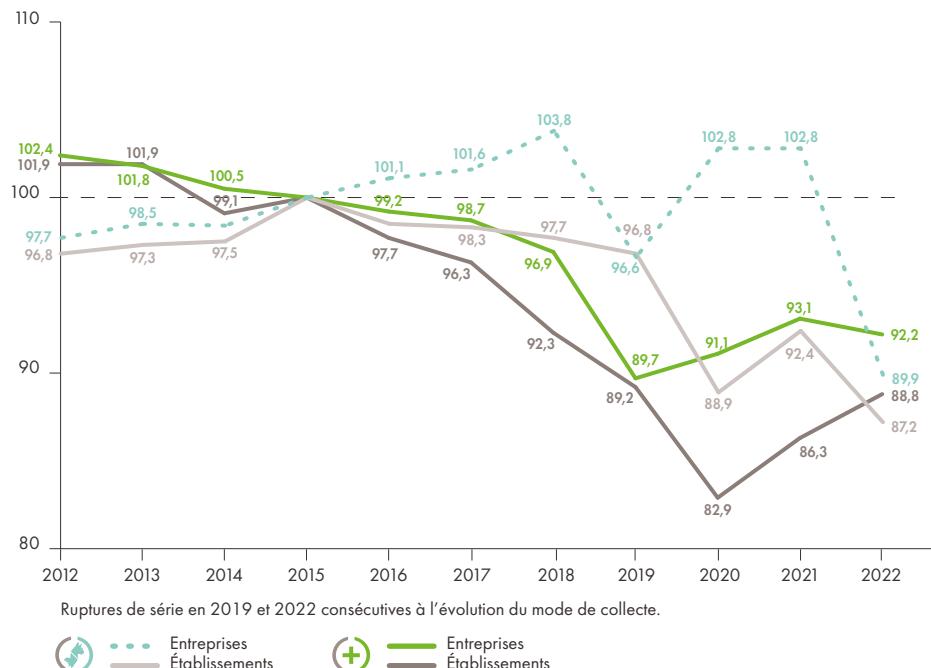


RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- Par rapport à 2015, le stock d'entreprises de la branche a fortement diminué (- 10,1 %). Parallèlement, le stock d'établissements s'est nettement amoindri (- 12,8 %). Cette double tendance révèle une réduction globale du nombre de structures employeuses.
- Par rapport à la branche, le stock d'entreprises sectoriel est caractérisé par un repli moins important (- 7,8 %). Il en est de même pour le volume d'établissements (- 11,2 %). Globalement, le tissu entrepreneurial sectoriel connaît des phénomènes analogues à la branche.



Cabinets et cliniques vétérinaires



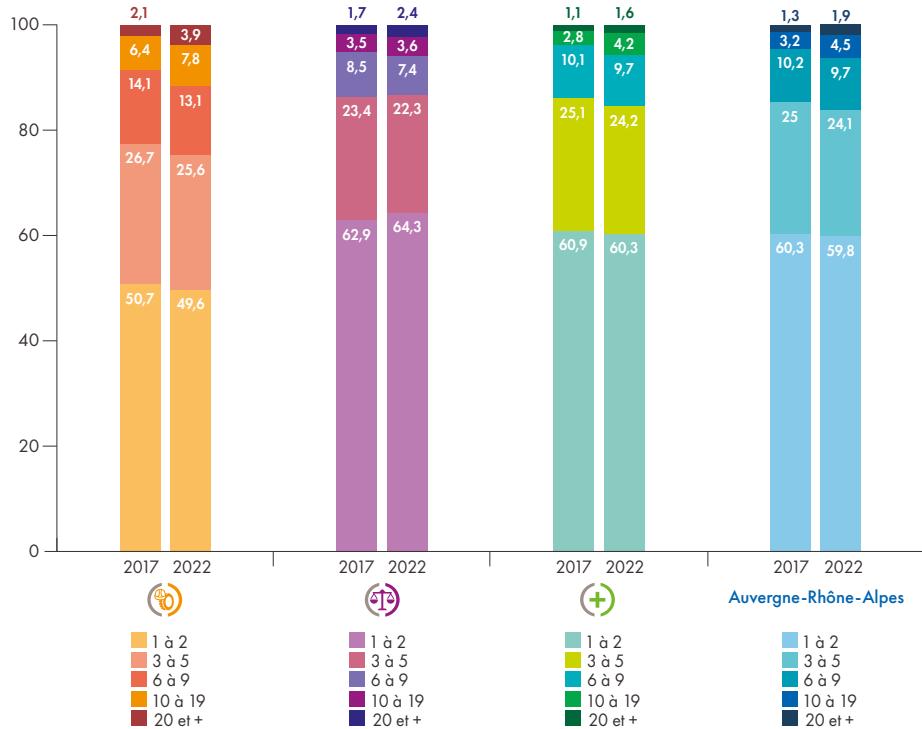
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2015-2023.



UN À DEUX ETP

- Plus de la moitié des entreprises du champ de l'OMPL régional (59,8 %) ont un effectif d'un à deux emplois équivalent temps plein (ETP) en moyenne sur l'année.
- Globalement, les entreprises de 10 ETP ou plus sont fortement surreprésentées dans le secteur cadre de vie-technique (+ 5,3 points).
- Depuis 2017, le champ de l'OMPL régional est caractérisé par un renforcement de la part des entreprises de 10 à 19 ETP (+ 1,3 point), au détriment de celles de trois à cinq ETP (- 0,9 point).

Évolution de la répartition des entreprises employeuses par secteur et tranche d'ETP (nombre moyen d'ETP au cours de l'année, 2017-2022, %)



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2018-2023; Insee, fichiers Sirène, 2017-2025.



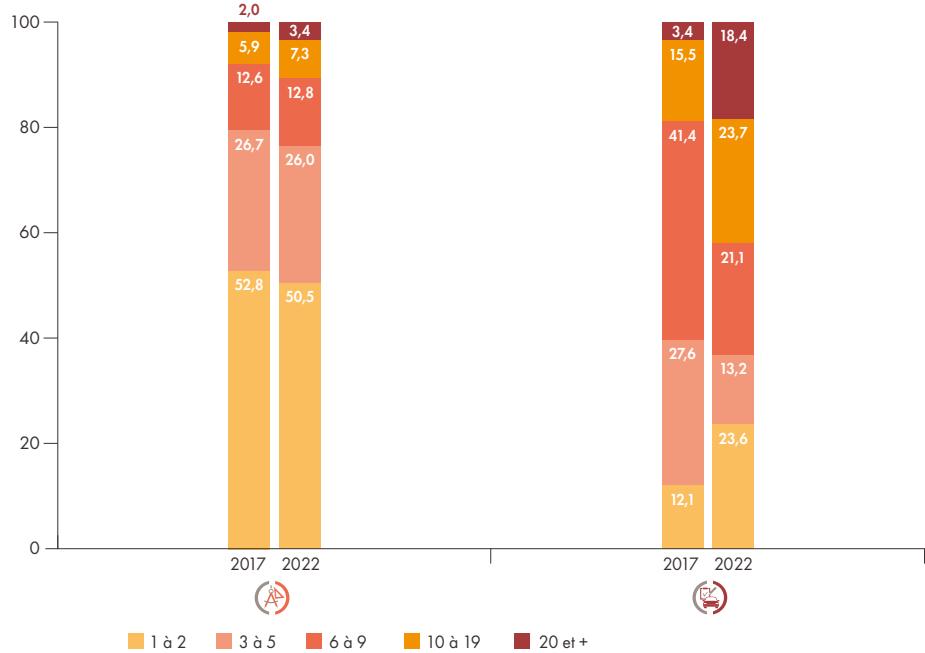
CONFIGURATIONS CONTRASTÉES

- Le tissu entrepreneurial du secteur cadre de vie-technique est plutôt hétérogène. Il est essentiellement composé d'entreprises de moins de six ETP dans les entreprises d'architecture (76,5 %). En retour, des tailles d'entreprises plus importantes sont observées dans les entreprises d'expertises en automobile.
- En termes de variations par rapport à 2017, la part des entreprises de moins de six ETP a reculé dans les deux branches, - 3 points pour les entreprises d'architecture et - 2,9 points dans les entreprises d'expertises en automobile. Parallèlement, les entreprises de plus de 9 ETP progressent, + 2,8 points pour les entreprises d'architecture et + 23,8 points pour les entreprises d'expertises en automobile.

Évolution de la répartition des entreprises employeuses par branche professionnelle et tranche d'ETP (nombre moyen d'ETP au cours de l'année, 2017-2022, %)



Secteur cadre de vie-technique



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2018-2023; Insee, fichiers Sirène, 2017-2025.



DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

- À l'exception des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires, les branches du secteur juridique comptent au moins trois quarts d'entreprises d'un à cinq ETP. Avec une proportion de 89,6 %, le maximum est atteint par les cabinets d'avocats.
- En termes de variations par rapport à 2017, la part des entreprises de moins de six ETP a augmenté dans la branche des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (+ 4,5 points) mais reculé dans celle des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (- 3 points).



Secteur juridique



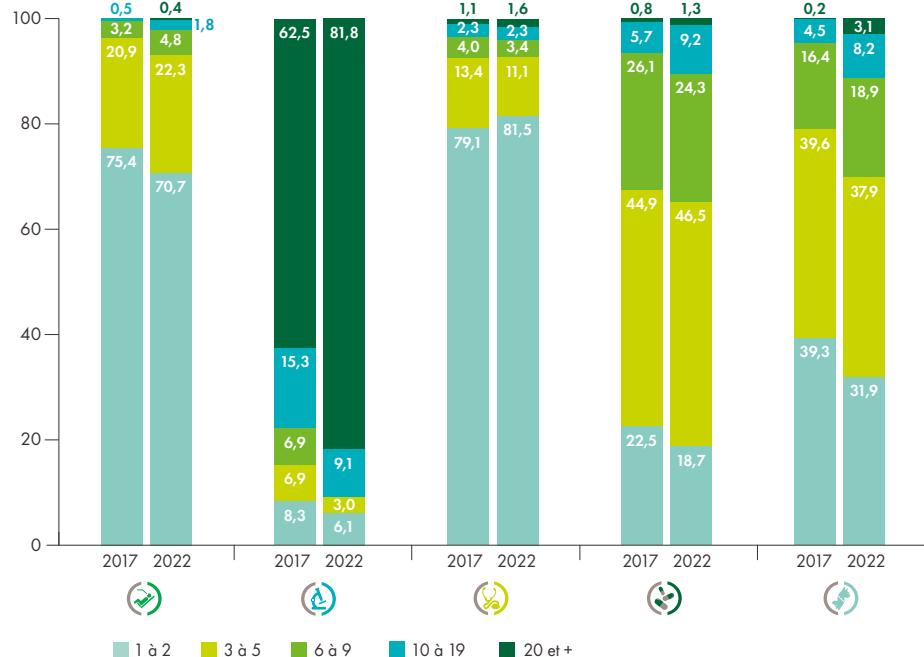
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2018-2023; Insee, fichiers Sirène, 2017-2025.



DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

- À l'exception des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, les branches du secteur santé comptent au moins deux tiers d'entreprises d'un à cinq ETP. Avec une proportion de 93 %, le maximum est atteint par les cabinets dentaires.
- En termes de variations par rapport à 2017, la part des entreprises de moins de six ETP a stagné dans la branche des cabinets médicaux (+ 0,1 point) et reculé dans celle des cliniques vétérinaires (- 9,1 points).

Secteur santé



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2018-2023; Insee, fichiers Sirène, 2017-2025.



Entreprise individuelle (EI): forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

Groupement et assimilé: forme juridique agrégée des entreprises comprenant les associations, GIE, sociétés civiles, SCM, SCP, sociétés de fait, sociétés en participation et autres personnes morales de droit privé.

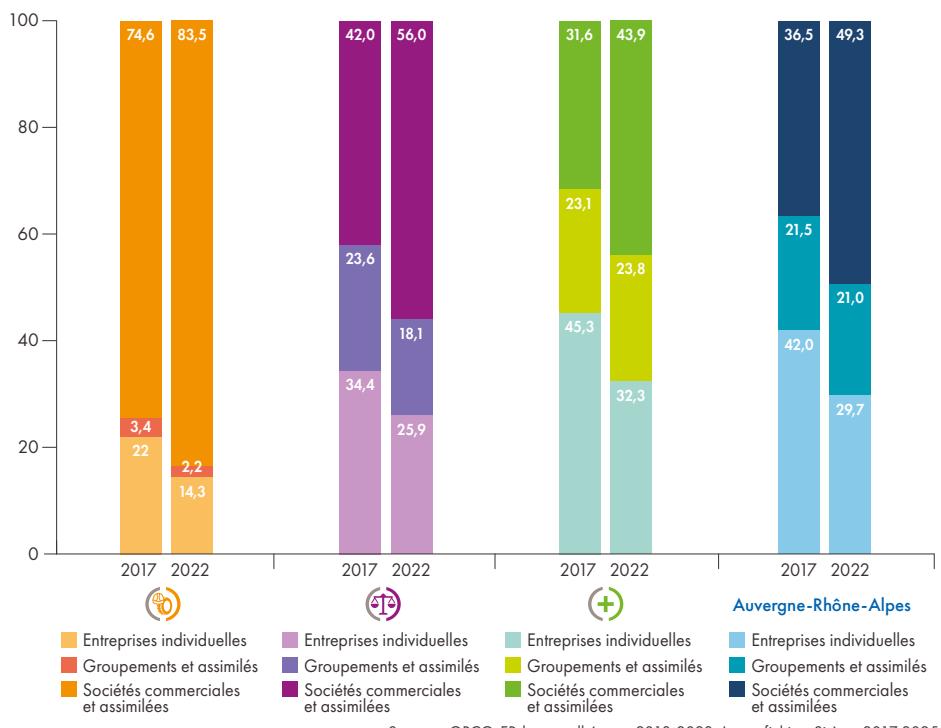
Société commerciale et assimilée: forme juridique agrégée des entreprises comprenant les EURL, SA, SARL, SAS, SNC, SEL et les statuts assimilés.



NETTE DÉSAFFECTION POUR L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

- Les sociétés et assimilés (49,3 %) sont majoritaires au sein du champ de l'OMPL régional. L'attractivité de cette forme de structure se traduit par une progression de + 12,8 points par rapport à 2017.
- Par rapport au champ de l'OMPL régional, les sociétés et assimilés sont fortement surreprésentées dans le secteur cadre de vie-technique (+ 34,2 points). En outre, pour ce secteur, leur part s'est accrue de + 8,9 points entre 2017 et 2022.

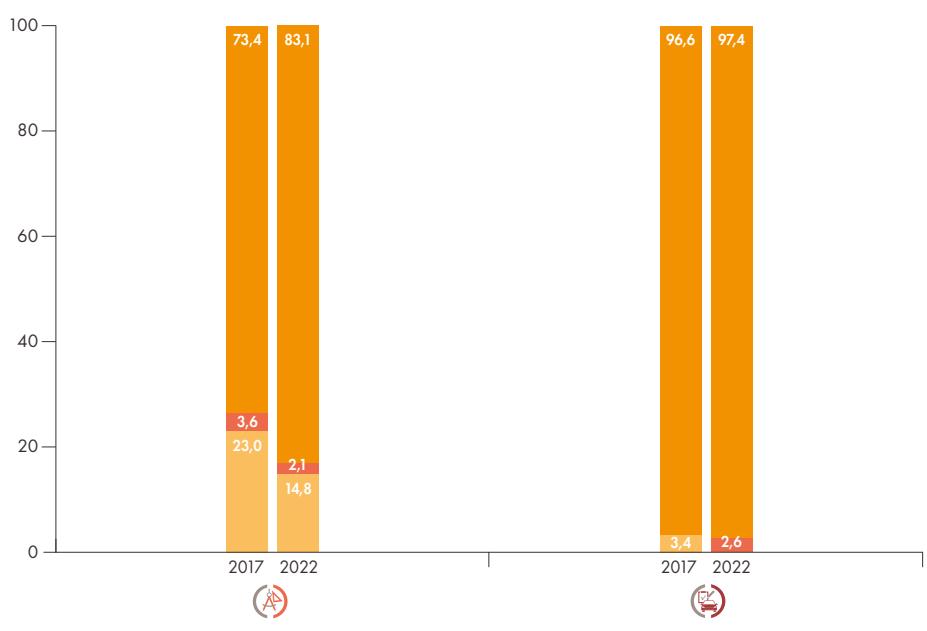
Évolution de la répartition des entreprises employeuses par secteur et statut juridique, (2017-2022, %)



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2018-2023; Insee, fichiers Sirène, 2017-2025.

Évolution de la répartition des entreprises employeuses par branche professionnelle et statut juridique (2017-2022, %)

Secteur cadre de vie-technique



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2018-2023; Insee, fichiers Sirène, 2017-2025.



MAJORITAIREMENT DES SOCIÉTÉS

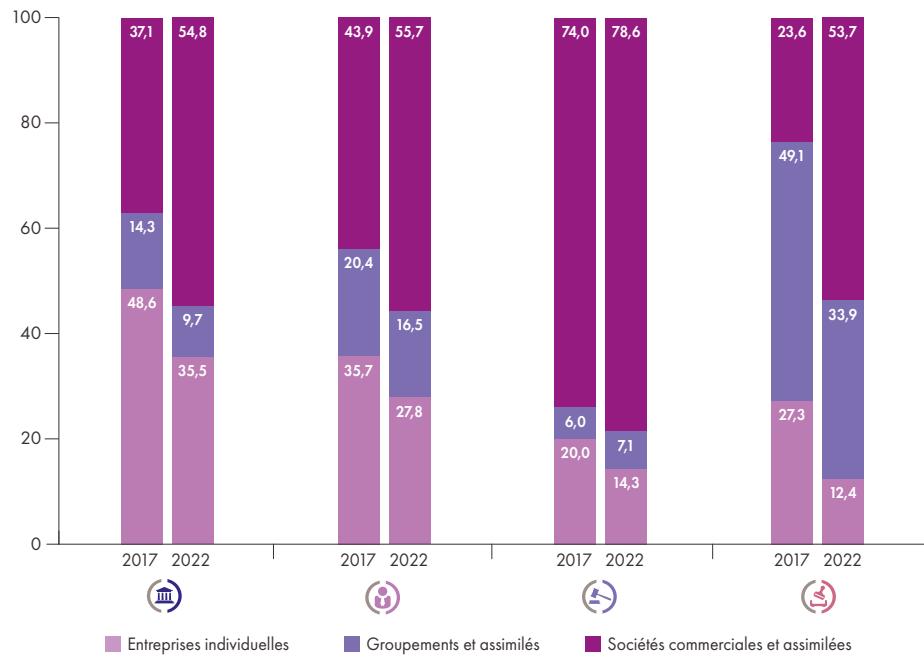
- Dans le secteur cadre de vie-technique, les sociétés représentent la majorité des entreprises. Leur part oscille entre 83,1 % dans la branche des entreprises d'architecture et 97,4 % dans celle des entreprises d'expertises en automobile.
- Relativement à 2017, la part des sociétés progresse dans les deux branches et notamment dans celle des entreprises d'architecture (+ 9,7 points).



MAJORITY OF COMPANIES ARE COMPANIES

- In the legal sector, companies represent the majority of enterprises. Their share fluctuates between 53.7% in the branch of notaries of justice and 78.6% in that of judicial commissioners-commissioners and voluntary sales companies.
- Relatively to 2017, the share of companies increases in all branches and notably in the branch of notaries of justice (+ 30.1 points)

JURIDICAL SECTOR



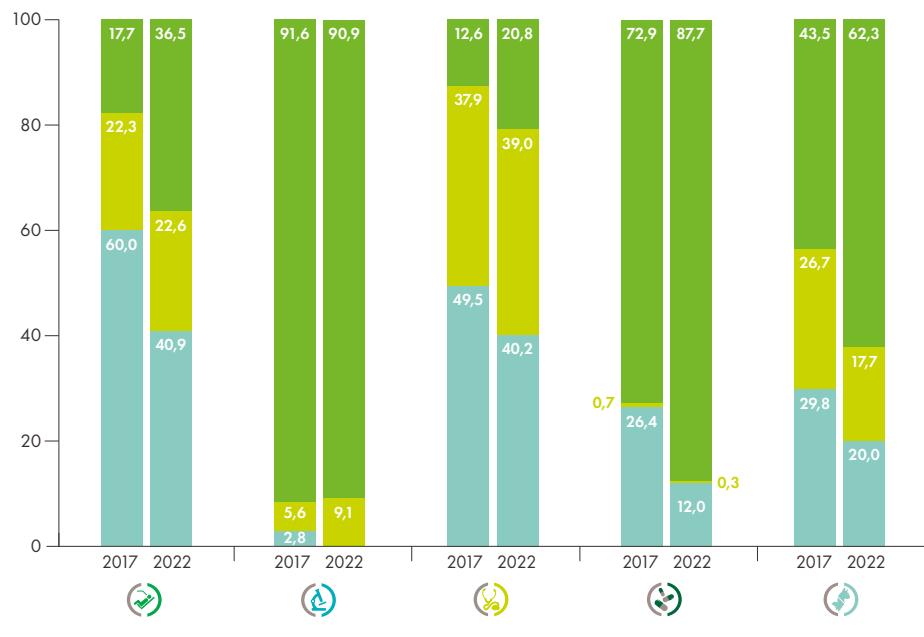
Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2018-2023; Insee, fichiers Sirène, 2017-2025.



VARIOUS JURIDICAL STRUCTURES

- The legal structure of companies in the health sector varies depending on the branches. Individual enterprises dominate in dental clinics (40.9%) and medical clinics (40.2%). On the other hand, the place of companies is preponderant in extra-hospital laboratories of biology medicine (90.9%), pharmaceuticals (87.7%) and veterinary clinics (62.3%).
- Relatively to 2017, groupings are more represented in dental clinics (+1 point), extra-hospital laboratories of biology medicine (+2 points) and medical clinics (+3 points). Parallelly, the place of companies expands in dental clinics (+1 point), medical clinics (+3 points), pharmaceuticals (+4 points) and veterinary clinics (+5 points).

HEALTH SECTOR



Sources: OPCO-EP, bases adhérents, 2018-2023; Insee, fichiers Sirène, 2017-2025.



BAROMÈTRE RÉGIONAL EMPLOI-FORMATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SALARIÉS

La partie « salariés » du baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés du périmètre de l'OMPL.

Celle-ci est construite à partir :

- des données fournies par l'INSEE, DADS pour les années antérieures à 2020 et DSN à partir de 2020, pour chacune des 11 branches professionnelles du périmètre de l'OMPL;
- des données « formation 2023 » issues de la base formation 2023 de l'OPCO EP.

Effectifs salariés	26
Catégories sociales	32
Contrats de travail	36
Temps de travail	38
Effectifs par tranche d'âge	40
Mobilité annuelle	42
Rémunération nette annuelle	43
Formation professionnelle	44
Chômage annuel	53
Publications OMPL	56

Effectifs salariés régionaux du champ de l'OMPL

	Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	DOM regroupés	Grand Est	Hauts-de France	Île-de France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	PACA	Ompl
	7 178	1 049	2 857	1 065	250	798	2 821	3 030	15 970	1 685	4 253	3 962	3 414	3 310	51 642
	6 534	810	2 611	836	216	649	2 423	2 435	15 154	1 329	3 661	3 355	3 021	2 781	45 815
	644	239	246	229	34	149	398	595	816	356	592	607	393	529	5 827
	7 342	1 639	2 293	1 666	359	1 791	3 525	4 123	23 574	2 197	4 399	4 389	2 579	4 915	64 038
	375	106	123	109	10	97	244	250	722	117	254	291	129	343	3 170
	5 485	903	1 709	1 083	274	1 324	2 273	2 427	19 269	1 450	2 908	3 110	1 910	3 351	46 723
	355	219	177	129	2	11	277	234	1 633	176	172	164	160	184	3 893
	1 127	411	284	345	73	359	731	1 212	1 950	454	1 065	824	380	1 037	10 252
	46 360	15 203	18 388	13 465	2 191	12 026	34 191	31 912	68 998	18 301	36 148	40 286	20 317	37 333	395 119
	7 631	2 061	2 564	1 784	250	1 615	5 349	4 156	16 085	2 423	4 585	5 373	2 829	6 270	62 975
	7 088	2 209	2 655	2 080	344	1 806	5 991	4 974	10 386	2 458	5 388	6 071	3 028	5 931	60 409
	11 914	3 826	4 806	3 391	477	3 208	8 527	7 955	16 690	4 170	9 285	11 180	5 155	9 019	99 603
	15 783	5 630	6 422	5 054	929	4 808	11 992	12 523	22 174	7 179	13 445	14 345	7 096	13 696	141 076
	3 944	1 477	1 941	1 156	191	589	2 332	2 304	3 663	2 071	3 445	3 317	2 209	2 417	31 056
Total	60 880	17 891	23 538	16 196	2 665	13 997	40 537	39 065	108 542	22 183	44 800	48 637	26 310	45 558	510 799

Source: Insee, DSN, 2022.



60 880 SALARIÉS

La région concentre 11,9 % de l'emploi salarié du champ de l'OMPL.

Elle se situe à la deuxième place, entre l'Île-de-France et l'Occitanie.

Son poids diffère selon les branches. Pour chacun des secteurs cadre de vie-technique, juridique et santé, il est plus important pour:

- les entreprises d'architecture (14,3 %);
- les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (11,8 %);
- les cliniques vétérinaires (12,7 %).

Poids de la région dans l'ensemble national (%)

	Auvergne-Rhône-Alpes	Autres régions
	13,9	86,1
	14,3	85,7
	11,1	88,9
	11,3	88,7
	11,8	88,2
	11,6	88,4
	9,1	90,9
	11,0	89,0
	11,7	88,3
	12,1	87,9
	11,7	88,3
	12,0	88,0
	11,2	88,8
	12,7	87,3
	11,9	88,1

Source: Insee, DSN, 2022.



7/10^E DES EFFECTIFS DANS DES PETITES ENTREPRISES

70,2 % des salariés du secteur cadre de vie-technique régional travaillent dans une entreprise de moins de 20 salariés.

Toutefois, la structure du tissu entrepreneurial évolue.

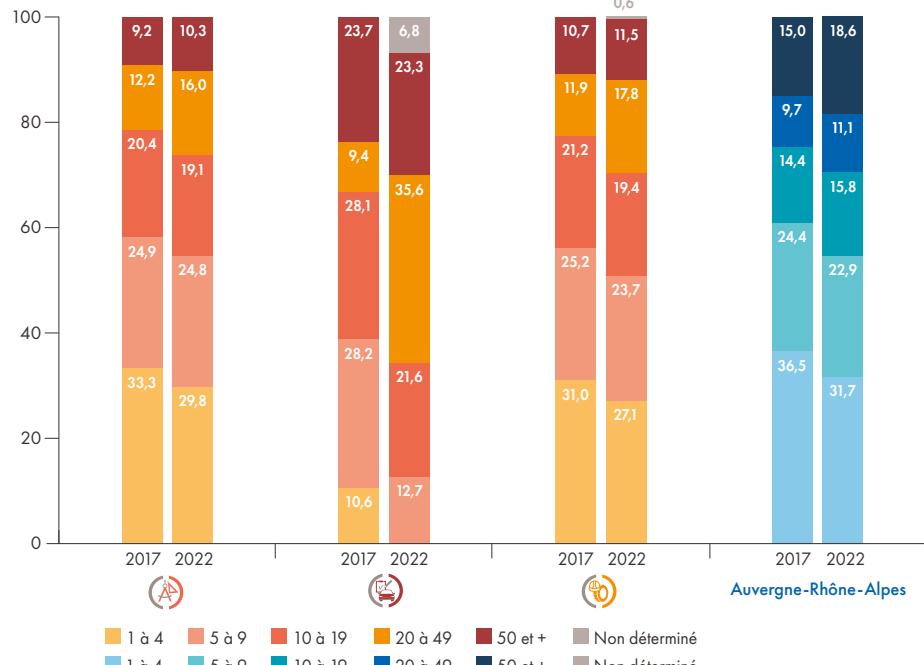
Par rapport à 2017 :

- la part des petites entreprises (moins de 20 salariés) tend à reculer (- 7,2 points);
- les entreprises plus grandes voient leur poids croître (+ 6,7 points), surtout celles de 20 à 49 salariés (+ 5,9 points).

Répartition des salariés par tranche d'effectif salarié des entreprises (%)



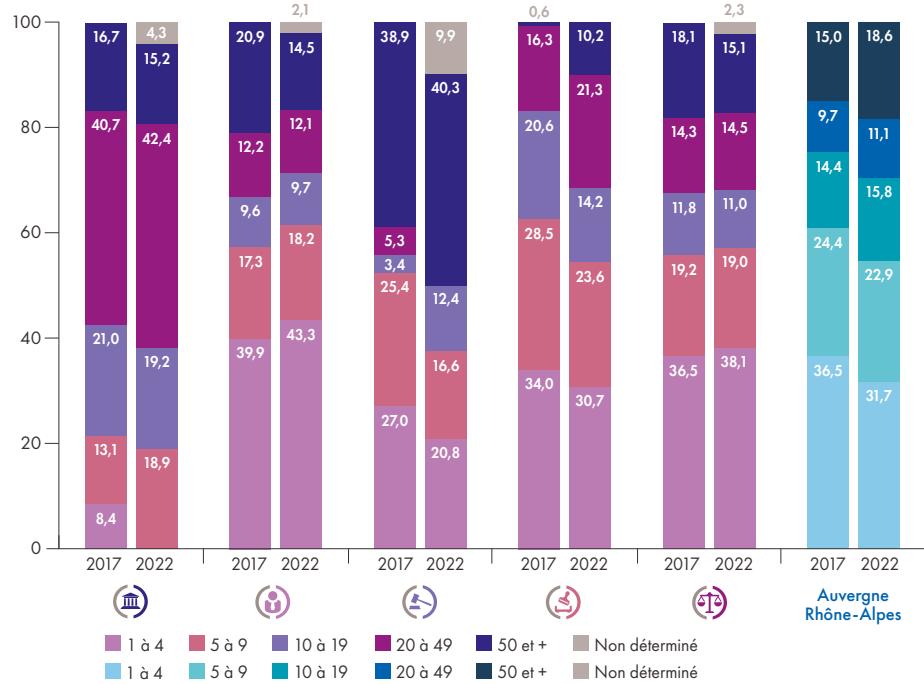
Secteur cadre de vie-technique



Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



Secteur juridique



Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022

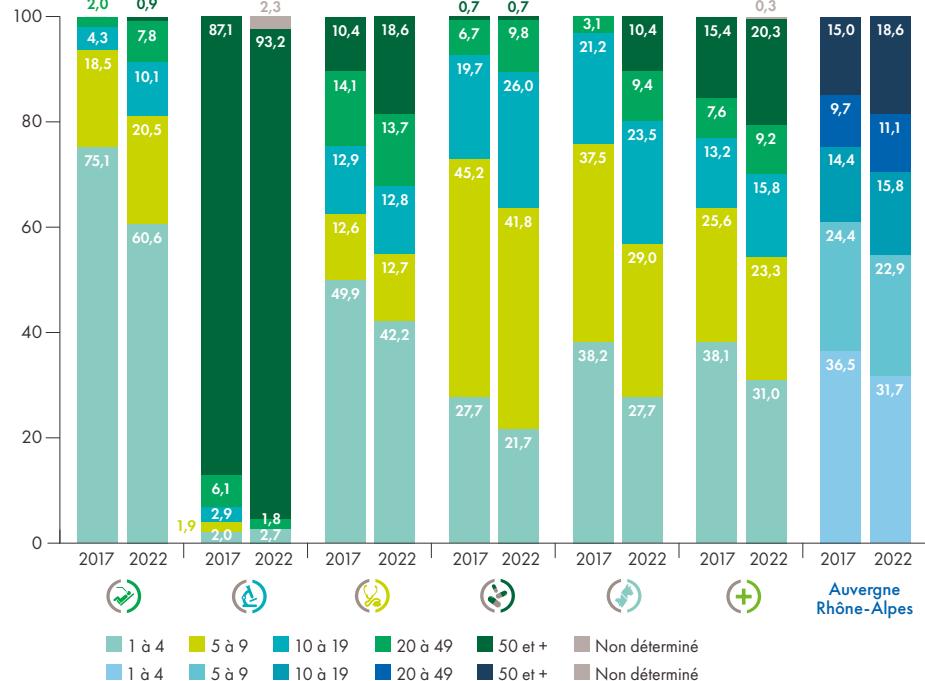


PRÉDOMINANCE DES PETITES ENTREPRISES

70,1 % des salariés du secteur santé régional travaillent dans une entreprise de moins de 20 salariés. Néanmoins, par rapport à 2017 :

- cette proportion s'est repliée (- 6,8 points) ;
- la part des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté (+ 6,5 points). Ce phénomène concerne principalement les entreprises de 50 salariés et plus (+ 4,9 points).

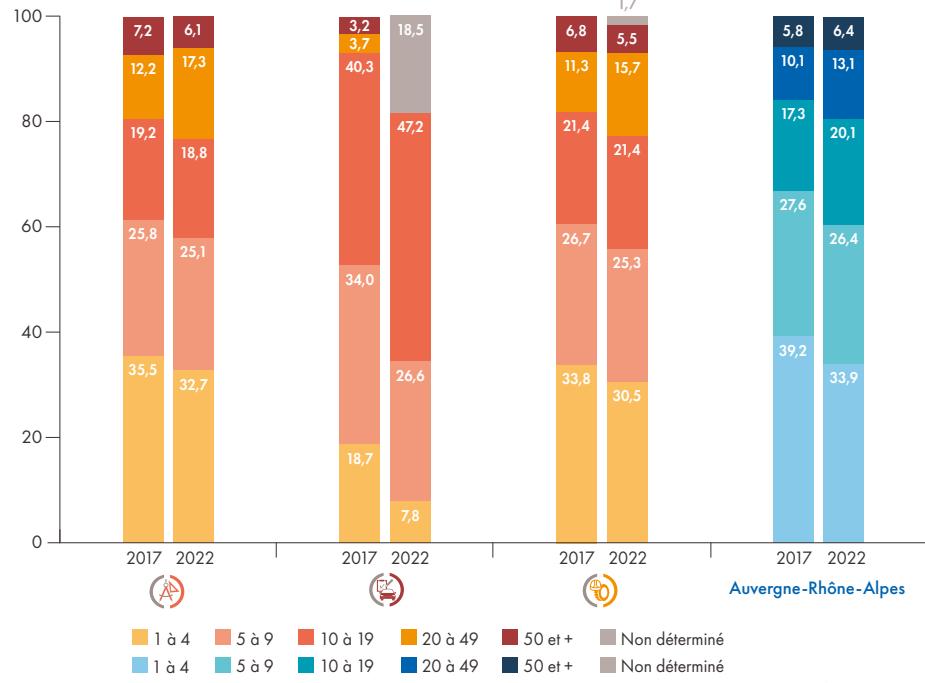
Secteur santé



Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.

Répartition des salariés par tranche d'effectif salarié des établissements (%)

Secteur cadre de vie-technique



STRUCTURES DE PETITE TAILLE

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés du secteur cadre de vie-technique regroupent 77,2 % des salariés.

Cependant, cette configuration tend à évoluer par rapport à 2017 :

- le poids des petits établissements recule (- 4,7 points) ;
- les établissements de taille plus importante gagnent du terrain (+ 3,1 points), notamment les structures de 20 à 49 salariés (+ 4,4 points).



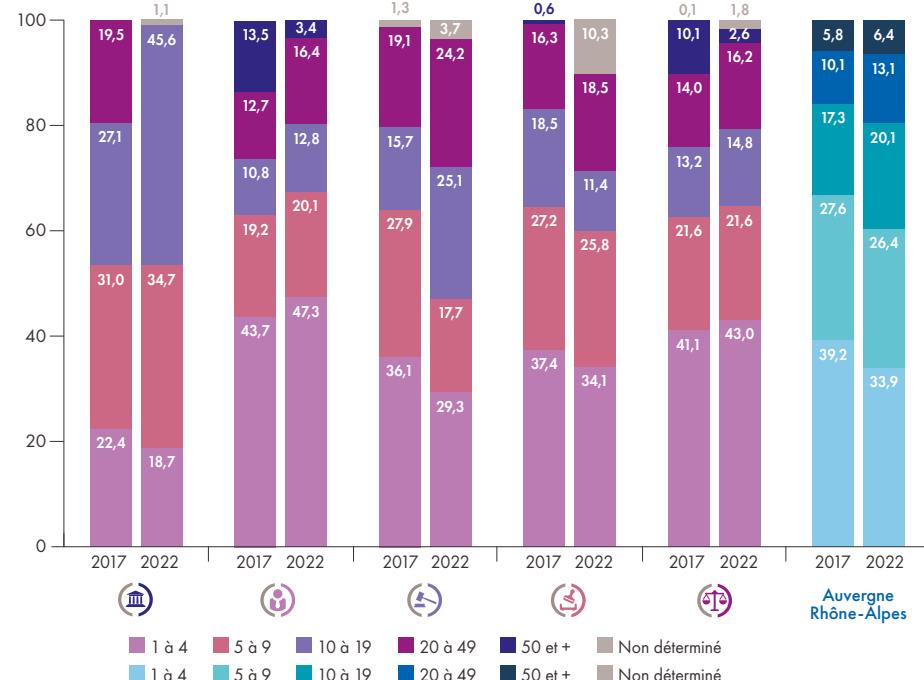
STRUCTURES DE PETITE TAILLE

Dans le secteur juridique régional, 79,4 % des salariés travaillent dans un établissement de moins de 20 salariés.

Relativement à 2017 :

- ce type de structure possède une part plus importante (+ 3,5 points) ;
- le poids des établissements de taille plus importante s'atténue (- 5,3 points), notamment pour les structures de 50 salariés et plus (- 7,5 points).

Secteur juridique



Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



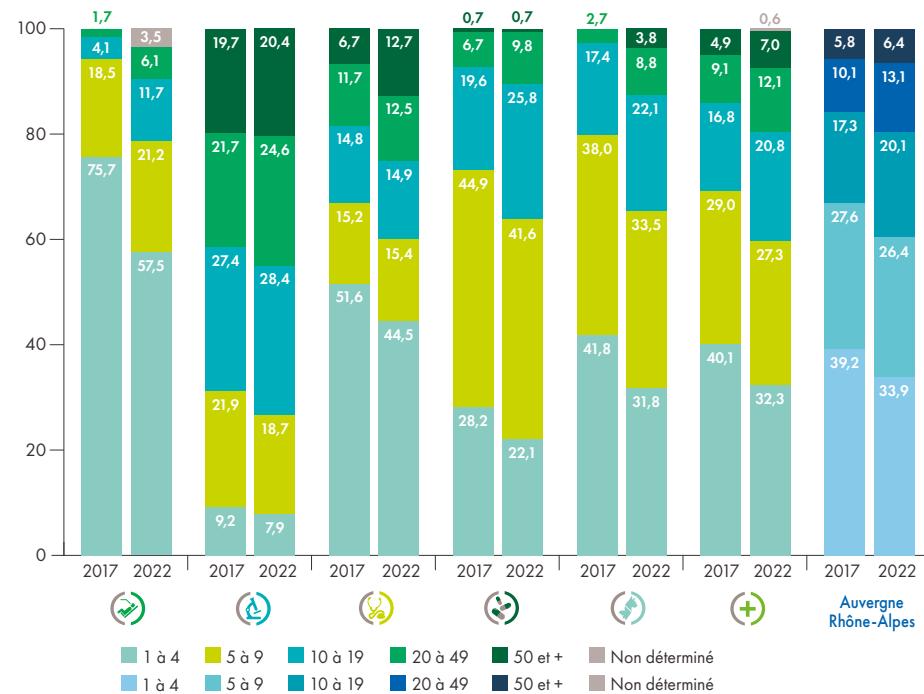
STRUCTURES À TAILLE HUMAINE

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés emploient 80,4 % des effectifs.

Par rapport à 2017 :

- la part des établissements de moins de 20 salariés a diminué (- 5,5 points) ;
- celle des structures de taille plus importante s'est renforcée (+ 5,1 points), notamment pour les établissements de 20 à 49 salariés (+ 3 points).

Secteur santé



Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



EMPLOIS EN MAJORITÉ FÉMININS

Le taux de féminisation régional est très élevé et supérieur au champ de l'OMPL (84,7 % contre 83,1 % respectivement). Des spécificités sectorielles sont observées :

- le secteur cadre de vie technique, troisième employeur de la région (11,8 % des emplois), est le moins féminisé (56,2 %). Il est directement influencé par la branche des entreprises d'architecture qui regroupe 91 % des emplois sectoriels et dont les effectifs sont féminisés à 57,9 %;
- le taux de féminisation (81,4 %) du secteur juridique, deuxième employeur régional (12,1 % des emplois), est structuré par la branche des cabinets d'avocats. Elle regroupe 74,7 % des emplois sectoriels dont 85 % de femmes. Les autres branches restent cependant fortement féminisées;
- avec 76,1 % des emplois, le secteur santé est le premier employeur régional et le plus féminisé (89,6 %). Le taux de féminisation des branches est très élevé, notamment celui des cabinets dentaires (94,5 %) et des cabinets médicaux (91,2 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et genre

					Total
	4037	56,2	3 141	43,8	7 178
	3 783	57,9	2 751	42,1	6 534
	254	39,4	390	60,6	644
	5 978	81,4	1 364	18,6	7 342
	298	79,5	77	20,5	375
	4 664	85	821	15	5 485
	189	53,2	166	46,8	355
	827	73,4	300	26,6	1 127
	41 554	89,6	4 806	10,4	46 360
	7 208	94,5	423	5,5	7 631
	6 149	86,8	939	13,2	7 088
	10 867	91,2	1 047	8,8	11 914
	13 813	87,5	1 970	12,5	15 783
	3 517	89,2	427	10,8	3 944
Auvergne-Rhône-Alpes	51 569	84,7	9 311	15,3	60 880
Ompl	424 624	83,1	86 175	16,9	510 799

Source: Insee, DSN, 2022.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

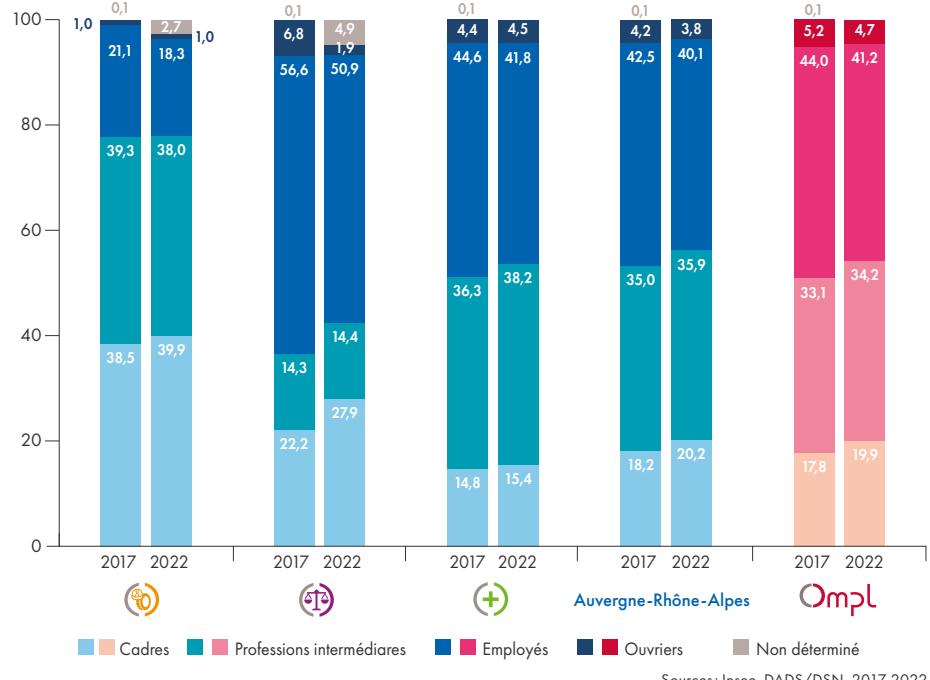
Les employés (40,1 %) et les professions intermédiaires (35,9 %) constituent les deux catégories sociales les plus représentées dans le champ de l'OMPL régional.

Néanmoins, d'importantes spécificités sectorielles sont constatées par rapport à la répartition régionale globale :

- dans le secteur cadre de vie-technique, les cadres (+ 19,7 points) sont surreprésentés et les employés (- 21,8 points) sous-représentés;
- dans le secteur juridique, les cadres (+ 7,7 points) et les employés (+ 10,8 points) sont proportionnellement plus nombreux. Les professions intermédiaires (- 21,5 points) rassemblent une plus faible part des effectifs;
- dans le secteur santé, les cadres (- 4,8 points) sont sous-représentés. La répartition des autres catégories sociales est sensiblement similaire.

Globalement, par rapport à 2017, les plus grandes variations au niveau régional sont observées pour les employés (- 2,4 points) et les cadres (+ 2 points).

Répartition des salariés par secteur et catégorie sociale (%)



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BRANCHES

- Les entreprises d'architecture structurent la composition socio-professionnelle du secteur cadre de vie-technique. L'effet est très sensible pour les cadres (43,8 % pour la branche et 39,9 % pour le secteur) et les professions intermédiaires (38,7 % et 38 %).
- Le secteur juridique recrute majoritairement des employés (50,9 %). Les cabinets d'avocats se démarquent par une surreprésentation des cadres (31,2 %) et des professions intermédiaires (18,8 %).
- D'importants écarts de répartition sont observés au sein du secteur santé :
 - les cadres sont fortement surreprésentés dans la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires (29 % et 30,8 %) ;
 - les professions intermédiaires sous représentées dans les cabinets dentaires, les cabinets médicaux et les cliniques vétérinaires (2 %, 28,6 % et 32 %) ;
 - les employés sous représentés dans les laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires (30,7 %, 8,9 % et 34,5 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et catégorie sociale (%)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
	39,9	38,0	18,3	1,0	2,7
	43,8	38,7	16,3	1,1	0,0
	ND	31,4	38,2	ND	30,4
	27,9	14,4	50,9	1,9	4,9
	ND	ND	76,0	ND	24,0
	31,2	18,8	48,9	0,6	0,4
	13,5	7,3	49,0	30,1	0,0
	25,6	ND	52,7	ND	21,7
	15,4	38,2	41,8	4,5	0,0
	6,7	2,0	88,7	2,6	0,0
	4,8	57,2	30,7	7,3	0,0
	4,3	28,6	64,5	2,6	0,0
	29,0	56,0	8,9	6,2	0,0
	30,8	32,0	34,5	2,2	0,5
Auvergne-Rhône-Alpes	20,2	35,9	40,1	3,8	0,0
	19,9	34,1	41,2	4,7	0,0

Source: Insee, DSN, 2022.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



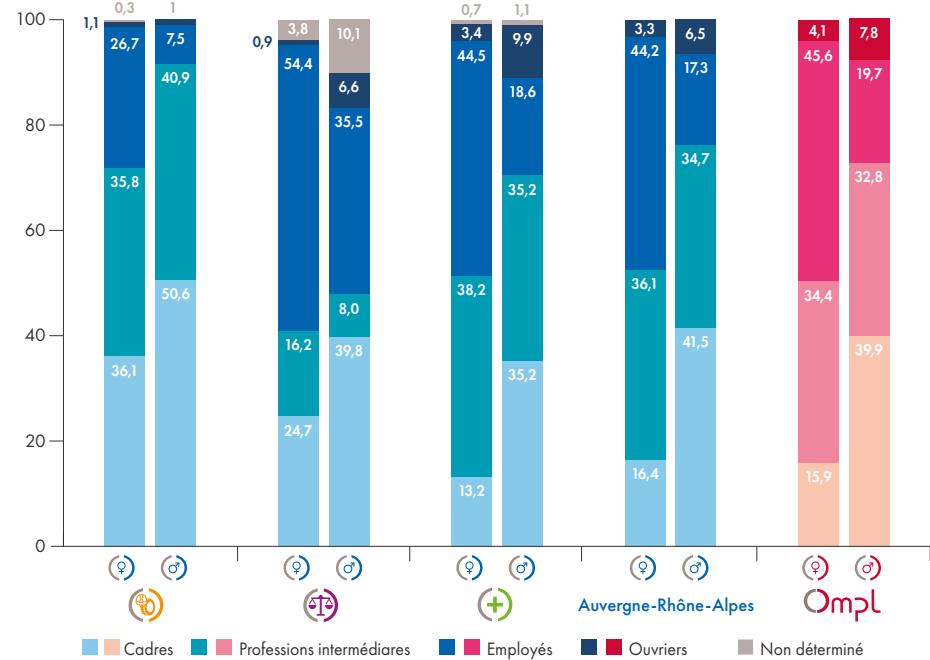
FEMMES PLUS SOUVENT « EMPLOYÉS »

Par rapport aux hommes, la part des employés est beaucoup plus importante chez les femmes du champ de l'OMPL régional, 44,2 % contre 17,3 % pour les hommes. Les spécificités sectorielles sont importantes relativement au champ de l'OMPL régional.

Les femmes sont :

- dans le secteur cadre de vie-technique, surreprésentées parmi les cadres (+ 19,7 points) et sous-représentées parmi les employés (- 17,5 points) ;
- au sein du secteur juridique, proportionnellement plus nombreuses dans les catégories cadres (+ 8,3 points) et employés (+ 10,2 points) mais moins présentes dans la catégorie professions intermédiaires (- 19,9 points) ;
- dans le secteur santé, sous-représentées parmi les cadres (- 3,2 points). En revanche, leur répartition dans les autres catégories sociales est sensiblement similaire.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Source: Insee, DSN, 2022.



FÉMINISATION VARIABLE SELON LA BRANCHE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, les cadres constituent la catégorie sociale la plus représentée parmi les femmes (36,1 %). Elle est surreprésentée dans les effectifs féminins des entreprises d'architecture (38,5 %). Dans les entreprises d'expertises en automobile, la proportion d'employés parmi les femmes est très importante (85,4 %).
- Dans le secteur juridique, les employés (54,4 %) sont largement surreprésentés parmi les femmes. Dans les cabinets d'avocats, les effectifs féminins se démarquent par une surreprésentation des cadres (27,1 %) et des professions intermédiaires (19,9 %).
- Dans le secteur santé, en fonction de la branche, la répartition des catégories sociales est très variable au sein des effectifs féminins :
 - la catégorie des cadres est fortement surreprésentée dans la pharmacie d'officine (26,2 %) et les cliniques vétérinaires (27,2 %) ;
 - la part des professions intermédiaires est nettement plus importante dans les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (57,9 %) et la pharmacie d'officine (59,8 %) ;
 - les employés sont largement surreprésentés parmi les femmes travaillant dans les cabinets dentaires (91,6 %) et les cabinets médicaux (67,9 %).

Répartition des femmes par branche professionnelle et catégorie sociale (%)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
	36,1	35,8	26,7	1,1	0,3
	38,5	37,5	22,8	1,2	0,0
	ND	9,8	85,4	ND	4,7
	24,7	16,2	54,4	0,9	3,8
	7,7	12,8	79,5	0,0	0,0
	27,1	19,9	52,1	0,6	0,4
	ND	ND	67,2	13,8	19,0
	23,3	ND	55,6	ND	21,0
	13,2	38,2	44,5	3,4	0,7
	4,1	ND	91,6	ND	4,2
	3,9	57,9	33,5	4,7	0,0
	3,2	26,3	67,9	2,6	0,0
	26,2	59,8	8,5	5,5	0,0
	27,2	34,2	36,3	2,3	0,0
Auvergne-Rhône-Alpes	16,4	36,1	44,2	3,3	0,0
Ompl	15,9	34,4	45,6	4,1	0,0

Source: Insee, DSN, 2022.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



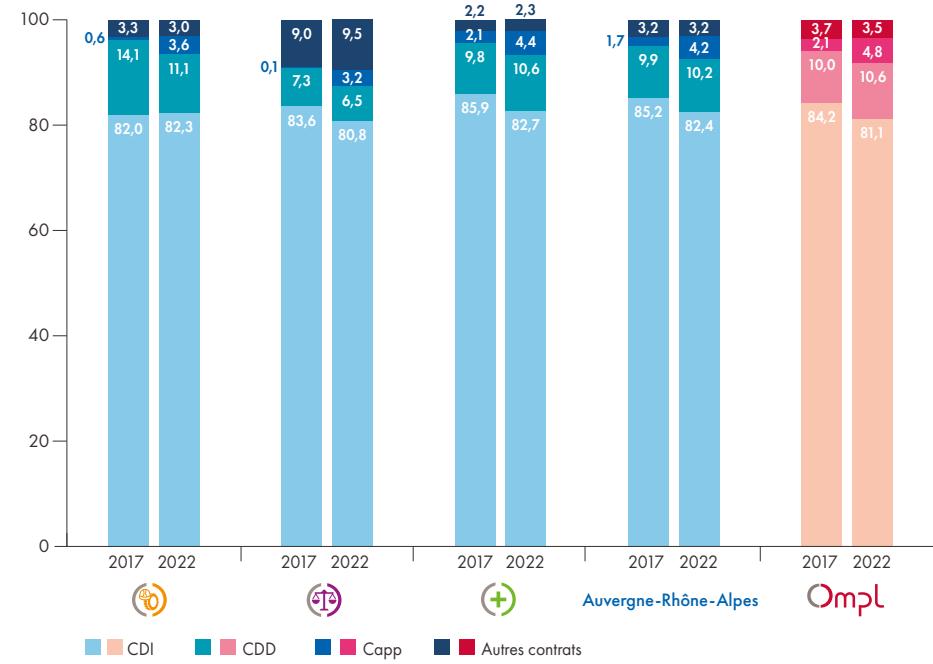
MAJORITÉ DE CDI

La part de salariés en CDI dans le champ de l'OMPL régional (82,4 %) est majoritaire mais faible par rapport à l'ensemble des secteurs privés de l'économie hors intérim (87,9 % en 2022 selon l'INSEE). Hors CDD (10,2 % des salariés), les autres types de contrats (apprentissage, contrats de stage, contrats de professionnalisation, etc.) sont peu mobilisés.

- Des spécificités sectorielles émergent cependant par rapport aux répartitions du champ de l'OMPL régional :
 - dans le secteur cadre de vie-technique, la distribution des types de contrats de travail est assez similaire. Les écarts maximaux n'excèdent pas trois points ;
 - dans le secteur juridique, les contrats « autres » sont en proportion plus nombreux (+ 6,3 points) mais les CDD nettement sous-représentés (- 3,7 points) ;
 - dans le secteur santé, les parts de salariés de chaque type de contrat sont assez similaires avec des écarts maximaux inférieurs à trois points.

Globalement, de 2017 à 2022, les évolutions les plus significatives au sein du champ de l'OMPL régional concernent le recul de la part des CDI (- 2,8 points) et la progression des contrats d'apprentissage (+ 2,5 points).

Répartition des salariés par secteur et type de contrat de travail (%)



CDI : contrat à durée indéterminée

CDD : contrat à durée déterminée

Capp : contrat d'apprentissage

Autres contrats : contrat de stage rémunéré, contrat de professionnalisation, ...

Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'expertises en automobile a plus souvent recours au CDI (94,7 %) par rapport à celle des entreprises d'architecture (81,1 %). Ce type de contrat reste néanmoins bien représenté dans cette dernière branche.

- Dans le secteur juridique, les branches des cabinets d'avocats et des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires se distinguent par un moindre recours au CDI (79,2 % et 69 % respectivement). La première utilise plus fréquemment les contrats « autres » (11,8 %). Il s'agit, en général, de stages rémunérés. La seconde privilégie plutôt les CDD (27,3 %).

- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés dans les branches des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (19 %), de la pharmacie d'officine (10,9 %) et des cliniques vétérinaires (14,2 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et type de contrat de travail (%)

	CDI	CDD	Capp	Autres contrats
	82,3	11,1	3,6	3,0
	81,1	11,8	4,0	3,1
	94,7	3,9	ND	1,4
	80,8	6,5	3,2	9,5
	89,6	1,6	4,0	4,8
	79,2	5,5	3,5	11,8
	69,0	27,3	ND	3,7
	89,1	6,6	2,2	2,1
	82,7	10,6	4,4	2,3
	82,2	5,8	2,9	9,1
	79,1	19,0	1,6	0,3
	90,8	7,1	1,4	0,7
	78,8	10,9	8,8	1,5
	81,0	14,2	4,1	0,7
Auvergne-Rhône-Alpes	82,4	10,2	4,2	3,2
Ompl	81,1	10,6	4,8	3,5

Source: Insee, DSN, 2022

ND: non déterminé pour cause de secret statistique.



TEMPS DE TRAVAIL



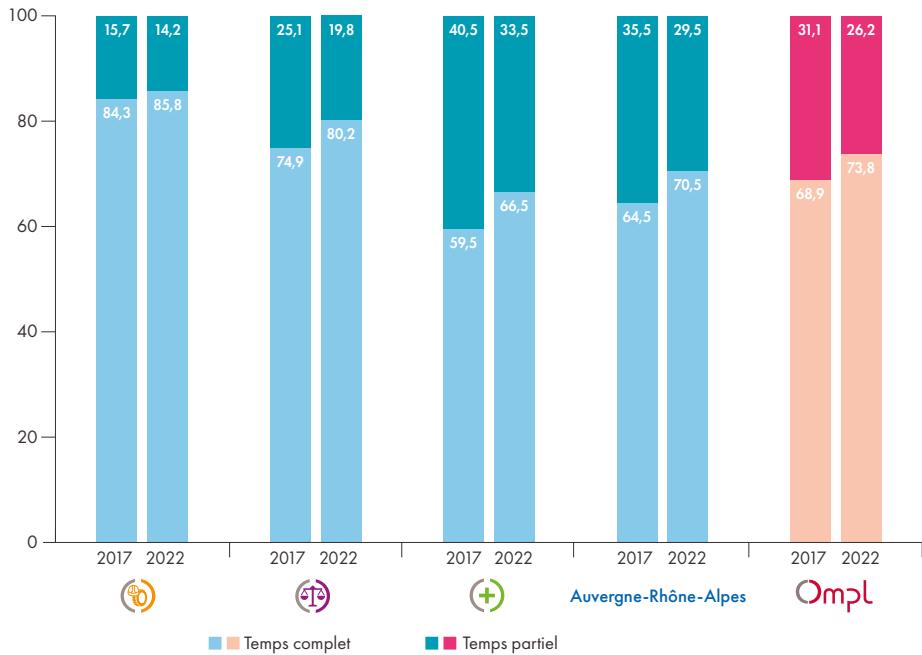
7/10^E DES SALARIÉS À TEMPS COMPLET

La part de salariés à temps complet dans le champ de l'OMPL régional (70,5 %) est faible par rapport au secteur privé de l'économie hors intérim (81,3 % en 2022 selon l'INSEE). Les études de l'OMPL sur la qualité de vie au travail montrent que le temps partiel est généralement choisi dans les entreprises libérales. Dans le détail des secteurs, des spécificités émergent par rapport aux répartitions du champ de l'OMPL régional:

- dans le secteur cadre de vie-technique, les contrats à temps complet sont nettement surreprésentés (+ 15,3 points);
- dans le secteur juridique, les contrats à temps complet sont en proportion plus nombreux (+ 9,7 points);
- dans le secteur santé, la part des contrats à temps partiel est plus importante (+ 4 points).

De 2017 à 2022, les évolutions les plus significatives dans le champ de l'OMPL régional concernent le recul marqué de la part des contrats à temps partiel (- 6 points).

Répartition des salariés par secteur et durée du temps de travail (%)



Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



TRÈS FORTE VARIABILITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

- Dans le secteur cadre de vie-technique, les entreprises d'architecture ont plus souvent recours au temps partiel (14,6 %) que les entreprises d'expertises en automobile (10,6 %).
- Dans le secteur juridique, les cabinets d'avocats se distinguent par un moindre recours au temps complet (78,6 %). Pour cette branche, le différentiel avec le taux de temps complet dans les secteurs privés de l'économie régionale (81,3 %) est de - 2,7 points. Le temps partiel est sous-représenté dans les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (18,4 %), les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (11,5 %) et les études d'huissiers de justice (15 %).
- Dans le secteur santé, le temps partiel est surreprésenté dans les cabinets médicaux (39,4 %), les pharmacies d'officine (35,0 %) et les cliniques vétérinaires (32,7 %). Les différentiels de recours au temps complet par rapport au secteur privé de l'économie régionale (81,3 %) oscillent entre - 20,7 points pour les cabinets médicaux et - 4,5 points pour les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers. Toutes branches confondues, les plus grandes variations observées par rapport à 2017 révèlent une progression du temps complet dans les cliniques vétérinaires (+ 12,9 points) et un accroissement du temps partiel dans les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (+ 4,8 points).

Répartition des salariés par branche professionnelle et durée du temps de travail (%)

	Temps complet		Temps partiel	
	2017	2022	2017	2022
	84,3	85,8	15,7	14,2
	83,8	85,4	16,2	14,6
	88,5	89,4	11,5	10,6
	74,9	80,2	25,1	19,8
	86,4	81,6	13,6	18,4
	71,6	78,6	28,4	21,4
	88,1	88,5	11,9	11,5
	82,2	85,0	17,8	15,0
	59,5	66,5	40,5	33,5
	59,2	69,0	40,8	31,0
	70,2	76,8	29,8	23,2
	53,9	60,6	46,1	39,4
	60,6	65,0	39,4	35,0
	54,4	67,3	45,6	32,7
Auvergne-Rhône-Alpes	64,5	70,5	35,5	29,5
Ompl	68,9	73,8	31,1	26,2

Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



MOINS DE 35 ANS POUR 2/5^e DES SALARIÉS

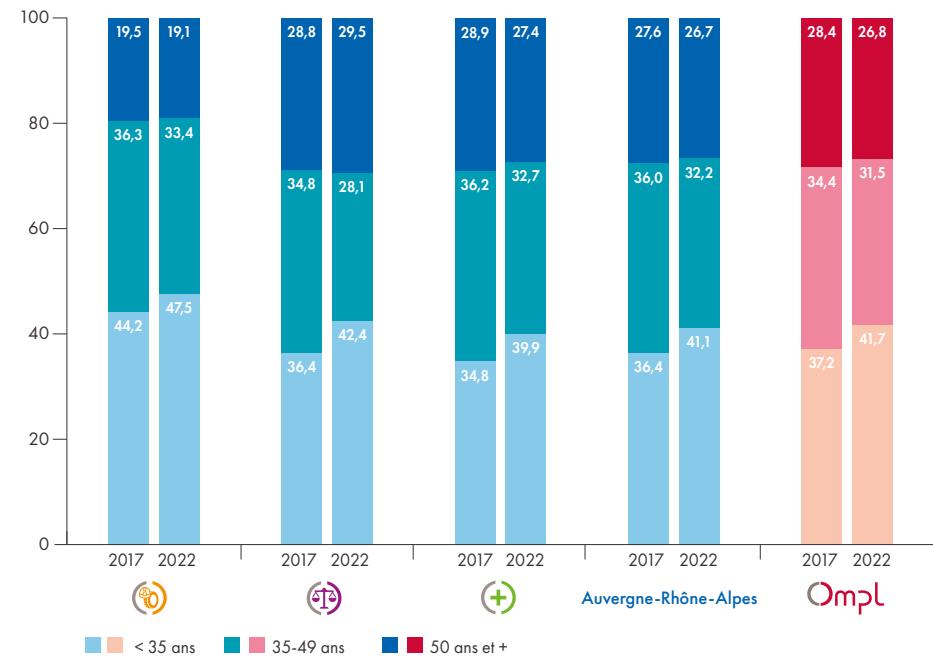
La tranche d'âge des moins de 35 ans est la plus représentée dans les effectifs du champ de l'OMPL régional (41,1 %).

Néanmoins, des spécificités sectorielles sont constatées par rapport à la répartition régionale :

- dans le secteur cadre de vie-technique, les jeunes (+ 6,4 points) sont surreprésentés et les seniors (- 7,6 points) sous-représentés;
- dans le secteur juridique, les 35 à 49 ans (- 4,1 points) rassemblent une plus faible part des effectifs. En revanche, la répartition des autres tranches d'âge est sensiblement similaire ;
- dans le secteur santé, la répartition entre les différentes tranches d'âge est globalement identique.

Dans l'ensemble, par rapport à 2017, les variations les plus remarquables au niveau du champ de l'OMPL régional sont observées pour les jeunes (+ 4,7 points) et les salariés de 35 à 49 ans (- 3,8 points).

Répartition des salariés par secteur et tranche d'âge (%)



Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BRANCHES

- Par un effet volume, la branche des entreprises d'architecture impacte fortement les répartitions du secteur cadre de vie-technique. Les jeunes y sont plus présents que dans celle des entreprises d'expertises en automobile (+ 13,5 points). Dans cette dernière, les effectifs de seniors sont proportionnellement plus importants (+ 9,8 points).
- Le secteur juridique emploie majoritairement des moins de 35 ans (42,4 %). Les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires se démarquent par une surreprésentation des 35 à 49 ans (32,1 %). Relativement au secteur, une forte proportion de 50 ans et plus est observée dans les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (36,5 %).
- D'importants écarts de répartition sont constatés au sein du secteur santé. Les jeunes sont fortement surreprésentés dans les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, les pharmacies d'officine et les cliniques vétérinaires (41,8 %, 43,8 % et 60,6 % respectivement). Les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, les pharmacies d'officine et les cliniques vétérinaires emploient moins de salariés d'âge intermédiaire que les autres branches (30,9 %, 31,4 % et 25,9 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et tranche d'âge (%)

	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
	47,5	33,4	19,1
	48,7	33,1	18,2
	35,2	36,8	28,0
	42,4	28,1	29,5
	34,4	29,1	36,5
	42,9	28,4	28,7
	44,2	32,1	23,7
	42,1	25,2	32,7
	39,9	32,7	27,4
	36,1	36,3	27,6
	41,8	30,9	27,3
	29,1	35,5	35,4
	43,8	31,4	24,8
	60,6	25,9	13,5
Auvergne-Rhône-Alpes	41,1	32,2	26,7
Ompl	41,7	31,5	26,8

Source: Insee, DSN, 2022.



MOBILITÉ ANNUELLE DES SALARIÉS



TURNOVER CONTRASTÉ SELON LES BRANCHES

Le turnover régional est très élevé (22,6 %).

- La mobilité des salariés est plus marquée dans les entreprises d'architecture (22,7 %), les cabinets d'avocats (28,9 %), les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (30 %), les études d'huissiers de justice (26,1 %), les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (26 %) et les cliniques vétérinaires (28,4 %).
- Les autres branches sont caractérisées par un turnover inférieur à la moyenne régionale mais qui reste élevé (supérieur à 15 %).

Mobilité annuelle (%)

	Taux d'entrée	Taux de sortie	Turnover annuel régional	Turnover annuel national
	24,3	19,7	22,0	24,0
	25,3	20,1	22,7	24,5
	14,8	15,5	15,2	19,6
	29,1	26,4	27,7	30,0
	16,1	14,6	15,3	17,8
	29,9	27,8	28,9	32,8
	31,5	28,5	30,0	24,2
	29,1	23,1	26,1	23,9
	23,2	20,6	21,9	22,0
	23,9	19,0	21,4	24,0
	23,3	28,7	26,0	24,2
	19,0	15,5	17,2	18,0
	24,0	20,9	22,4	22,4
	32,2	24,5	28,4	26,9
Auvergne-Rhône-Alpes	24,0	21,2	22,6	—
Ompl	24,6	21,8	—	23,2

Source: Insee, DSN, 2022.



$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre de salariés entrés dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre de salariés sortis dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Turnover annuel} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du rythme de renouvellement des salariés.

RÉMUNÉRATION NETTE ANNUELLE



PLUS DE 25 338 € POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- Avec un écart de + 278 €, la rémunération nette annuelle médiane du champ de l'OMPL au niveau régional est très proche de celle du niveau national (+ 1,1 %).
- Les différences constatées entre les rémunérations médianes de l'ensemble des catégories des branches sont à rapprocher des catégories socioprofessionnelles qu'elles emploient. Néanmoins :
 - les cadres constituent la catégorie dont les rémunérations sont les plus hétérogènes. L'écart relatif entre la médiane la plus faible (25 230 € dans les études d'huissiers de justice) et la plus élevée (62 955 € dans les cabinets dentaires) est le plus important;
 - en retour, les rémunérations médianes des employés sont plus homogènes. L'écart relatif entre la médiane la plus basse (19 370 € dans la pharmacie d'officine) et la plus haute (27 499 € dans les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires) est le plus réduit.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Toutes catégories
	36 548	27 135	24 696	25 990	30 308
	35 894	27 041	25 739	25 990	30 283
	40 234	28 069	22 608	ND	30 795
	37 186	27 037	24 658	16 579	27 583
	42 823	30 149	24 935	ND	26 289
	38 887	ND	24 984	ND	29 012
	44 316	30 612	27 499	16 562	27 123
	25 230	ND	22 065	ND	23 077
	39 727	25 212	22 004	19 553	24 252
	62 955	28 740	22 422	18 479	22 587
	48 291	25 968	21 737	20 527	24 630
	40 572	32 029	22 300	21 480	24 901
	39 889	24 020	19 370	19 014	25 038
	36 758	19 839	20 273	16 593	22 047
Auvergne-Rhône-Alpes	38 311	25 565	22 470	19 495	25 338
Ompl	39 787	25 430	22 332	19 526	25 060

Source: Insee, DSN, 2022.

ND: non déterminé pour cause de secret statistique.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

FORMATION PROFESSIONNELLE



RECOURS PROPORTIONNÉ À LA FORMATION

- La région est caractérisée par un certain équilibre dans l'accès à la formation professionnelle. En effet, elle regroupe 11,9 % des effectifs salariés nationaux du champ de l'OMPL et est à l'origine de 14 % des actions de formation. 33,5 % des entreprises libérales régionales se sont investies dans ces actions.
- Par rapport à la moyenne régionale, le secteur cadre de vie-technique se distingue par un accès des salariés à la formation professionnelle plus fréquent (32,9 %). En revanche, le secteur juridique est caractérisé par une proportion significativement plus faible de salariés formés (18,8 %).

Données de cadrage 2023

	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
	2359	7 178	511	1 209
	2 091	6 534	486	1 171
	268	644	25	38
	1 377	7 342	404	1 573
	320	375	16	31
	854	5 485	314	1 323
	15	355	12	42
	188	1 127	62	177
	13 879	46 360	3 245	9 651
	2 060	7 631	913	2 679
	164	7 088	25	33
	1 275	11 914	345	4 062
	9 621	15 783	1 715	2 328
	759	3 944	249	549
Auvergne-Rhône-Alpes	17 615	60 880	4 160	12 433
Ompl	125 724	510 799	33 435	101 959

Sources: OPCO-EP, bases adhérents et formation, 2023; Insee, DSN, 2022.



RE COURS IMPORTANT AU PDC

• Au niveau de la région, les salariés du champ de l'OMPL enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du PDC (23,5 %) avec un taux d'accès plus élevé qu'au niveau national (+ 4,6 points).

En fonction de la branche, le taux d'accès à ce dispositif varie fortement. Il est nettement plus marqué pour les salariés des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (80,3 %), des pharmacies d'officine (53,7 %) et des entreprises d'expertises en automobile (40,5 %).

En retour, il est faible pour ceux des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (0,6 %) et des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (2,5 %).

- Les entreprises régionales ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation recourent plus souvent au PDC (23,7 %) que l'ensemble des entreprises au niveau national (22,1 %).

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ¹			Taux d'entreprises formatrices ²		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,2	3,7	29,0	0,8	16,0	31,2
	0,2	3,9	27,9	0,8	16,3	30,3
	0,3	0,8	40,5	2,6	7,9	57,9
	0,8	4,3	13,7	3,2	13,9	13,0
	1,3	3,7	80,3	12,9	19,4	45,2
	0,9	4,4	10,3	3,1	13,5	10,6
	0,0	1,7	2,5	0,0	14,3	19,0
	0,4	4,3	11,9	2,8	15,3	24,3
	1,9	3,8	24,3	6,7	12,1	24,5
	9,0	3,6	14,4	18,3	7,2	16,5
	0,1	1,6	0,6	12,1	66,7	21,2
	0,3	1,8	8,6	0,8	2,8	6,0
	0,8	6,4	53,7	5,2	31,7	63,2
	0,1	4,0	15,2	0,5	18,8	35,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1,5	3,9	23,5	5,7	12,7	23,7
Ompl	1,5	4,2	18,9	5,4	13,6	22,1

Sources: OPCO-EP, bases adhérents et formation, 2023; Insee, DSN, 2022.

Cpro: contrat de professionnalisation.

Capp: contrat d'apprentissage.

PDC: plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.

2 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

- Pour les salariés du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (53,7 %). Ce type de sanction est nettement surreprésenté par rapport à l'ensemble national (47,2 %).
- À l'exception des titres et diplômes (45,8 % contre 52,5 % au niveau national), les autres sanctions sont très marginales (0,5 %).

Répartition des formations par sanction (%)

	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme
	75,2	0,0	24,8
	83,5	0,0	16,5
	10,8	0,0	89,2
	31,2	0,0	68,8
	48,8	0,0	51,2
	28,7	0,0	71,3
	13,3	0,0	86,7
	13,8	0,0	86,2
	52,3	0,6	47,1
	42,8	0,7	56,5
	22,6	0,6	76,8
	49,3	1,4	49,3
	53,9	0,5	45,6
	68,9	0,0	31,1
Auvergne-Rhône-Alpes	53,7	0,5	45,8
Ompl	47,2	0,3	52,5

Sources: OPCO-EP, base formation, 2023.



BESOINS DE COMPÉTENCES CIBLÉES

Au niveau de la région, les besoins des entreprises en acquisition de compétences concernent essentiellement deux domaines :

- l'activité de l'entreprise, dont la fréquence (50,8 %) est inférieure de – 6,1 points à l'ensemble national;
- le développement professionnel/personnel dans 27,4 % des cas, soit – 4,7 points par rapport au champ national.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel/personnel	Langues	Autres
	72,0	4,1	1,7	7,5	0,0	14,8
	70,1	4,4	1,9	8,3	0,0	15,4
	86,9	1,1	0,0	1,5	0,0	10,4
	32,6	7,3	13,4	8,1	3,6	34,9
	40,0	0,9	6,2	4,4	0,0	48,4
	30,4	8,8	14,3	9,7	5,9	30,9
	46,7	0,0	0,0	0,0	0,0	53,3
	28,7	12,2	22,3	8,0	0,0	28,7
	48,9	4,2	1,1	32,7	0,2	12,9
	50,8	9,6	5,0	21,4	0,0	13,1
	3,0	11,6	0,6	13,4	0,0	71,3
	10,4	15,5	3,3	51,8	2,0	16,9
	53,1	1,6	0,0	34,6	0,0	10,7
	65,5	1,1	0,3	12,0	0,0	21,2
Auvergne-Rhône-Alpes	50,8	4,4	2,1	27,4	0,4	14,9
Ompl	56,9	6,9	3,7	32,1	0,4	0,0

Sources: OPCO-EP, base formation, 2023.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE GENRE

- Dans le champ régional de l'OMPL, 83,4 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est inférieure à celle qu'elles détiennent parmi l'ensemble des salariés du champ de l'OMPL régional (84,7 %).
- La configuration nationale est proche de celle de la région. 82,7 % des effectifs formés sont des femmes et ces dernières représentent 83,1 % des salariés.

Répartition des stagiaires par genre (%)

	Femmes	Hommes
	51,2	48,8
	56,5	43,5
	5,3	94,7
	82,5	17,5
	77,3	22,7
	83,9	16,1
	66,7	33,3
	83,1	16,9
	89,7	10,3
	93,6	6,4
	78,6	21,4
	87,8	12,2
	88,9	11,1
	92,0	8,0
Auvergne-Rhône-Alpes	83,4	16,6
Ompl	82,7	17,3

Sources: OPCO-EP, base formation, 2023.



DISPOSITIFS GENRÉS

- Les dispositifs de formation mobilisés dans le champ de l'OMPL régional sont caractérisés par un déséquilibre important entre les genres. 80,1 % des stagiaires hommes accroissent leurs compétences par le biais du PDC, soit un différentiel significatif de - 4,7 points en défaveur des femmes. En revanche, 7,6 % femmes sont en contrat de professionnalisation contre 3,3 % des hommes.
- Les répartitions au niveau national présentent quelques différences avec celles de la région. Le PDC est mobilisé pour 77,8 % des hommes stagiaires contre 70,2 % des femmes. Les contrats de professionnalisation bénéficient à 8,6 % des femmes contre 3,3 % des hommes.

Répartition des stagiaires par genre et dispositif (%)

	Cpro Femmes	Cpro Hommes	Capp Femmes	Capp Hommes	PDC Femmes	PDC Hommes
	0,4	1,0	14,7	10,4	84,9	88,5
	0,4	1,0	14,5	12,8	85,1	86,2
	0,0	1,0	27,3	1,0	72,7	97,9
	4,3	8,0	27,1	26,5	68,7	65,5
	2,1	4,9	6,4	12,2	91,4	82,9
	5,2	10,6	31,0	34,1	63,8	55,3
	0,0	0,0	50,0	20,0	50,0	80,0
	2,6	3,2	28,3	16,1	69,1	80,6
	8,7	4,5	16,3	20,2	75,0	75,3
	37,1	24,2	14,6	12,5	48,2	63,3
	4,8	2,9	63,2	91,2	32,0	5,9
	3,6	1,4	17,5	21,4	78,9	77,1
	1,9	2,2	15,0	17,7	83,1	80,1
	0,5	0,0	23,3	25,0	76,2	75,0
Auvergne-Rhône-Alpes	7,6	3,3	17,1	16,6	75,4	80,1
Ompl	8,6	3,3	21,2	19,0	70,2	77,8

Sources: OPCO-EP, base formation, 2023.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

- Dans le champ de l'OMPL régional, les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires: 54,6 % des formés contre 41,1 % des salariés. À l'exception des salariés de 35 à 49 ans (31,4 % des stagiaires pour 32,2 % des effectifs), les autres salariés sont dans une situation moins favorable.
- Par rapport à la région, l'accès à la formation par tranche d'âge au niveau national est assez similaire. Les jeunes sont plus souvent formés. Ils représentent 57 % des stagiaires pour 41,7 % de l'ensemble des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)

	< 35 ans	35 à 49 ans	50 ans et +
	53,2	34,5	12,2
	53,8	33,9	12,3
	48,5	39,8	11,7
	58,3	23,8	17,9
	50,3	32,6	17,1
	59,8	22,4	17,7
	80,0	13,3	6,7
	57,9	21,9	20,2
	54,4	31,6	13,9
	59,9	30,7	9,4
	79,9	15,7	4,4
	49,3	36,2	14,4
	51,4	32,5	16,1
	73,4	20,7	5,9
Auvergne-Rhône-Alpes	54,6	31,4	14,0
Ompl	57,0	29,3	13,7

Sources: OPCO-EP, base formation, 2023.



DISPOSITIFS ADAPTÉS SELON L'ÂGE

- Au niveau de la région, les formations des salariés sont essentiellement financées par le PDC. Il est mobilisé dans plus de 60 % des cas, quelle que soit la classe d'âge. Néanmoins, il est nettement plus fréquent chez les stagiaires de 35 à 49 ans (93,9 %) et de 50 ans et plus (98,4 %). Pour les moins de 35 ans, les contrats d'apprentissage (30,9 %) sont aussi fortement utilisés.
- Par rapport aux moyennes observées au niveau national, la répartition des dispositifs en fonction de l'âge des stagiaires de la région présente quelques différences:
 - les contrats d'apprentissage sont moins souvent utilisés pour les jeunes (- 5,3 points);
 - le recours au PDC est plus fréquent pour la formation des moins de 35 ans (+ 5,8 points).

Répartition des stagiaires par tranche d'âge et dispositif (%)

	Cpro < 35 ans	Capp < 35 ans	PDC < 35 ans	Cpro 35-49 ans	Capp 35-49 ans	PDC 35-49 ans	Cpro 50 ans et +	Capp 50 ans et +	PDC 50 ans et +
	0,9	23,4	75,8	0,4	0,4	99,1	0,8	0,0	99,2
	0,8	25,3	73,8	0,5	0,5	99,0	0,5	0,0	99,5
	1,0	5,0	94,0	0,0	0,0	100,0	4,2	0,0	95,8
	8,0	46,3	45,7	0,7	0,0	99,3	0,5	0,0	99,5
	5,5	15,4	79,1	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	9,4	52,6	37,9	1,2	0,0	98,8	0,7	0,0	99,3
	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	4,7	45,3	50,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	10,4	30,5	59,0	7,3	0,3	92,3	1,8	0,1	98,1
	41,9	23,9	34,1	32,7	0,5	66,7	12,0	0,0	88,0
	4,7	85,8	9,4	4,0	4,0	92,0	0,0	0,0	100,0
	2,8	36,3	60,8	4,8	0,2	94,9	1,2	0,0	98,8
	2,8	29,5	67,7	1,5	0,3	98,3	0,3	0,1	99,6
	0,7	31,9	67,4	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Auvergne-Rhône-Alpes	8,8	30,9	60,2	5,8	0,3	93,9	1,5	0,1	98,4
Ompl	9,4	36,2	54,4	7,0	0,5	92,5	2,0	0,2	97,8

Sources: OPCO-EP, base formation, 2023.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Dans le champ de l'OMPL régional, les salariés de TPE (moins de neuf salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 60,2 % des formés alors que ces entreprises emploient 54,6 % des salariés. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 39,8 % des stagiaires contre 45,4 % des salariés.
- Par rapport à la moyenne régionale, la configuration du champ de l'OMPL national est analogue. En termes relatifs, les salariés de TPE accèdent plus souvent à la formation (60,7 % des formés et 54 % des salariés) que ceux d'entreprises de taille plus grande (39,3 % des formés et 46 % des salariés).

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)

	1 à 9	10 à 19	20 et +
	47,8	16,4	35,9
	50,7	15,3	34,0
	22,3	25,7	51,9
	52,0	12,4	35,6
	13,8	3,9	82,3
	58,1	13,6	28,2
	80,0	20,0	0,0
	61,7	15,3	23,0
	63,5	21,9	14,6
	78,3	14,1	7,6
	1,3	17,6	81,1
	30,5	17,0	52,5
	67,0	25,4	7,6
	60,1	17,4	22,5
Auvergne-Rhône-Alpes	60,2	20,3	19,5
Ompl	60,7	19,9	19,4

Sources: OPCO-EP, base formation, 2023.

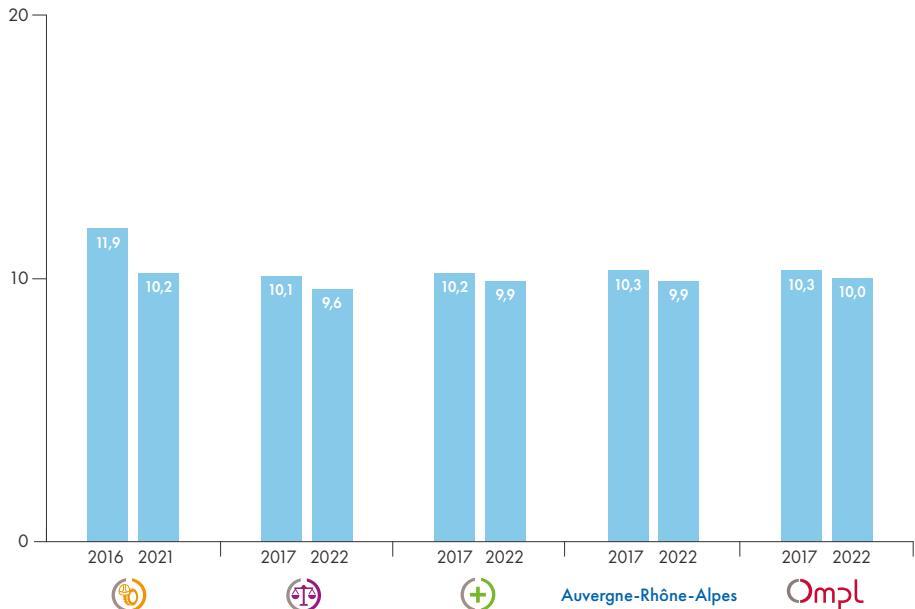
CHÔMAGE ANNUEL



CHÔMAGE FAIBLE

- Dans le champ de l'OMPL régional, la part de salariés ayant connu au moins une période de chômage indemnisée au cours de l'année (9,9 %) est faible par rapport à celle de l'ensemble des secteurs privés de l'économie hors intérim (13,1 % en 2022 selon l'INSEE). Elle est analogue à la proportion observée pour l'OMPL au niveau national (10 %).
- Au niveau des secteurs, les valeurs sont relativement proches. Le minimum est observé pour le secteur juridique (9,6 %) et le maximum pour le secteur cadre de vie-technique (10,2 %).
- Globalement, de 2017 à 2022, l'indicateur a reculé de – 0,4 point dans le champ de l'OMPL régional. Les variations sectorielles s'écartent très faiblement de cette moyenne.

Indicateur de chômage annuel par secteur (%)



Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



Indicateur de chômage global annuel = $\frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche professionnelle et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.



STRUCTURE PROCHE DU NATIONAL

- Dans le secteur cadre de vie-technique, les salariés des entreprises d'architecture connaissent plus souvent des périodes de chômage que ceux des entreprises d'expertises en automobile (+ 3,8 points).

Par rapport à 2017, l'indicateur a reculé dans les deux branches (- 1,8 et - 0,3 point).

- Relativement à l'ensemble du secteur juridique, les salariés des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (+ 7,3 points) sont plus exposés aux périodes de chômage et inversement pour ceux des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (- 3,2 points).

Entre 2017 et 2022, les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (- 2,6 points) et les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (- 3,8 points) ont bénéficié d'un recul de l'indicateur.

- Dans le secteur santé, la valeur de l'indicateur est significativement plus élevée que la moyenne sectorielle pour les cabinets dentaires (+ 3,5 points) mais plus faible pour la pharmacie d'officine (- 1,9 point).

De 2017 à 2022, la prégnance du chômage s'est accrue pour les salariés des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (+ 2,2 points) mais s'est atténuée pour ceux des cliniques vétérinaires (- 2,7 points).

Indicateur de chômage annuel par branche professionnelle (%)

	Auvergne-Rhône-Alpes		France	
	2017	2022	2017	2022
	11,9	10,2	12,3	10,8
	12,4	10,6	13,0	11,3
	7,1	6,8	7,4	7,3
	10,1	9,6	9,7	9,5
	9,0	6,4	8,7	8,6
	9,9	9,3	9,6	9,4
	20,7	16,9	11,5	11,4
	8,8	9,8	9,7	9,6
	10,2	9,9	10,2	9,9
	12,6	13,4	12,9	12,8
	8,6	10,8	7,9	10,7
	10,4	9,5	10,5	10,0
	9,3	8,0	9,6	8,2
	12,4	9,7	12,3	10,0
Ompl	10,3	9,9	10,3	10,0

Sources: Insee, DADS/DSN, 2017-2022.



NOTES

+ de 200 publications depuis 2005

34 études statistiques

- ⌚ Entreprises d'architecture (4)
- ⌚ Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile (3)
- ⌚ Études d'administrateurs et mandataires judiciaires (1)
- ⌚ Cabinets d'avocats (4)
- ⌚ Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (2)
- ⌚ Études d'huissiers de justice (2)
- ⌚ Cabinets dentaires libéraux (4)
- ⌚ Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (3)
- ⌚ Cabinets médicaux (3)
- ⌚ Pharmacie d'officine (4)
- ⌚ Cabinets et cliniques vétérinaires (4)

26 baromètres annuels

- ⌚ Baromètre OMPL (2005, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022, 2023)
- ⌚ Baromètres secteurs (2005, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022)
- ⌚ Baromètres branches professionnelles (2005, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022, 2023)
- ⌚ Baromètres régionaux (2005, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022, 2023)

18 études prospectives

- ⌚ Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile (2012, 2023)
- ⌚ Études d'administrateurs et mandataires judiciaires (2013)
- ⌚ Cabinets d'avocats (2008, 2016, 2022)
- ⌚ Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (2014, 2018)
- ⌚ Études d'huissiers de justice (2012, 2018)
- ⌚ Cabinets dentaires libéraux (2012, 2020)
- ⌚ Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (2012)
- ⌚ Cabinets médicaux (2014, 2021)
- ⌚ Pharmacie d'officine (2012, 2018)
- ⌚ Cabinets et cliniques vétérinaires (2019)

15 études transverses

- ⌚ Chômage des salariés (2013)
- ⌚ Qualité de l'emploi (2013)
- ⌚ L'emploi à temps partiel, choisi ou subi par les salariés ? (2013)
- ⌚ Qualité de vie au travail (2014, 2017, 2023)
- ⌚ Entreprises libérales et territoires (2013 et 2019)
- ⌚ Le numérique dans les entreprises libérales (2019)
- ⌚ Apprentissages informels (2019)
- ⌚ OMPL: 15 ans au service de 13 branches d'entreprises libérales (2021)
- ⌚ Cartographie des mobilités (2020)
- ⌚ Entreprises libérales après la crise (2022)
- ⌚ Métiers en tension (2023)
- ⌚ Formations en alternance (2023).
- ⌚ Turnover : cabinets dentaires (2008), pharmacie d'officine (2010)
- ⌚ Emploi des seniors : laboratoires de biologie médicale (2010)
- ⌚ Emploi et trajectoires professionnelles : entreprises d'architecture (2010), pharmacie d'officine (2010)
- ⌚ Temps partiel et qualifications, cliniques vétérinaires (2011)
- ⌚ Emploi à temps partiel, pharmacie d'officine (2013)
- ⌚ Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile en Europe (2014)
- ⌚ Insertion professionnelle des salariés en contrat d'alternance : cabinets dentaires (2014), pharmacie d'officine (2015)
- ⌚ Chômage des pharmaciens adjoints (2015)
- ⌚ Externalisation dans les cabinets d'avocats (2016, 2017)
- ⌚ Application de la grille de classification, pharmacie d'officine (2017)
- ⌚ Construction de projets professionnels des étudiants vétérinaires et des ASV (2019)
- ⌚ Plateforme emploi-compétences, entreprises d'architecture (2019)
- ⌚ Emploi des travailleurs handicapés, laboratoires de biologie médicale (2020)
- ⌚ Égalité professionnelle : cabinets médicaux (2010), laboratoires de biologie médicale (2010, 2020)
- ⌚ L'équipe dentaire en Europe (2021)
- ⌚ Les salariés des pharmacies officine face aux tensions sur les recrutements et problématiques de fidélisation (2023)
- ⌚ Répertoire des métiers non vétérinaires (2024)
- ⌚ Assistants dentaires en endodontie et pédodonties (2024)

24 études thématiques

Les entreprises libérales

UN ACTEUR TERRITORIAL DYNAMIQUE, UNE IDENTITÉ FORTE

Avec 101 959 entreprises de proximité, 510 799 salariés, les entreprises du champ de l'OMPL sont un acteur économique incontournable, dynamique et doté d'une identité forte.

Caractéristiques clés :

- entreprises de petite taille intégrées dans le tissu économique local ;
- emplois majoritairement féminins et pérennes ;
- contribution majeure au lien social et au développement économique territorial.



www.ompl.fr

18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

Ompl
Observatoire des métiers
dans les professions libérales